



TUDJENTIÑ BREIZH

ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANB)

BRETAGNE OBLIGE ! ADALAMOUR DA VREIZH !

Une brève Histoire de Bretagne (pour les petits bretons)



Maurice de Becque : Illustration pour Légendes bretonnes

Bulletin No 9 - Eté 2009 / Kannadig Niverenn 9 - Hañv 2009 5,00 €

**TUDJENTIÑ BREIZH : 2, straed Sant-Alfoñs, 35000 ROAZHON
Email : anb.asso@free.fr - Site INTERNET : <http://anb.asso.free.fr>**



TUDJENTI BREIZH

ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANB)

BRETAGNE OBLIGE ! ADALAMOUR DA VREIZH !

Sommaire

Kannadig Niverenn 9

Editorial	par Jakez de Poulpiquet	page 4
Joseph Martray : un grand Breton du XX e siècle	par Per Le Moine	page 5
Les aventures de Jean Cremet	par Mériadec de Goüyon-Matignon	page 7
La noblesse bretonne : son classement et son accès	par Jean de Saint-Houardon	page 16
Une brève Histoire de Bretagne	par Jacques-Youenn de Quelen	page 28
Notennoù war Istor Breizh (III)	par Tepod Gwilhmod	page 44
Apprendre le breton au XXI ème siècle	par Gonzague de Massol	page 46
Les lambris de la chapelle Saint-Gonery (I)	par Florence de Massol	page 47
Le Billet d'Emmanuel	par Emmanuel de Kerdrel	page 50





**Le vœu de Joseph Martray
d' une Bretagne réunifiée ...**

Joseph Martray, une grande figure bretonne nous a quitté il y a peu à l'âge de 95 ans : qui donc mieux parmi nous que **Per Le Moine** pouvait dans l'article suivant lui rendre hommage au nom de **TUDJENTIL BREIZH**. Un des vœux les plus chers de Joseph Martray étant la réunification administrative de la Bretagne (**La Bretagne Réunifiée** fût l'un de ses derniers livres écrit en 2002 avec le géographe Jean Ollivro) le meilleur moyen d'honorer sa mémoire est d'oeuvrer maintenant pour que ce vœu qu'il n'a pas vu exaucé de son vivant puisse se réaliser.

L'identité bretonne qui doit être le moteur de la réunification s'est en tous cas manifestée de manière particulièrement visible au cours de ce dernier trimestre à travers ces deux symboles que sont :

- L'Hymne national breton, le **Bro gozh ma zadou**, qui a été chanté devant 80.000 personnes au Stade de France à l'occasion de la finale de la Coupe de France de football disputée entre 2 équipes bretonnes : Rennes et Guingamp. Dans son Billet situé à la fin de ce Bulletin **Emmanuel de Kerdrel** nous fera revivre un autre moment fort associé à ce match historique : la première page en breton du journal *L'Equipe* (rebaptisé *Ar Skipailh* à cette occasion) consacrée à cet évènement.
- Le drapeau breton, le **Gwenn ha Du**, qui figure désormais officiellement sur les nouvelles plaques minéralogiques des nouveaux véhicules immatriculés en région Bretagne mais pas sur celles de nos compatriotes de Loire-Atlantique qui en sont officiellement privés sauf ... s'ils apposent sur leur véhicule une des plaques des 4 départements de la région Bretagne ou plus courageusement encore s'ils osent braver la maréchaussée en masquant l'insipide logo ligérien de leur plaque au moyen de l'autocollant ci-dessous proposé par l'association **Bretagne Réunie** dont est adhérente **TUDJENTIL BREIZH** !

Jakez de POULPIQUET



=





Joseph Martray **Un grand Breton du vingtième siècle**

par Per Le Moine

Le Jeudi 4 Juin dernier, certains d'entre nous sont allés à Rennes, à l'église Saint-Paul, afin d'accompagner Joseph Martray vers sa nouvelle demeure.

Pour certains qui ont eu comme moi le privilège de le connaître depuis 1949, de l'avoir comme parrain dans l'Ordre de l'Hermine, cela a été un grand moment car Joseph Martray, né à Lamballe en 1914, a été et demeurera un très grand breton de son siècle.

Ceux qui le souhaitent pourront lire sur Google de multiples pages à son sujet, pages qui sont toutes en son honneur à part la bave d'un petit crapaud bien connu en Bretagne, membre d'un réseau dit Voltaire, pour lequel tout ce qui est breton et non jacobin, doit être assassiné : bave aussi négligeable que méprisable.

Mon court texte pourra sembler enfantin pour ceux qui savent déjà qu'un livre consacré à Joseph Martray est en préparation, que plusieurs propositions ont été déjà déposées afin que des places et rues reçoivent son nom et qu'un projet de statue sera bientôt lancé sous forme d'une souscription.

Toutefois je souhaite rappeler pour la nouvelle génération de jeunes bretons conscients de leur identité les grandes lignes de la vie de Joseph Martray.

Passons sur les années de guerre : Joseph Martray y fût connu comme résistant contre le nazisme, ayant alors comme "couverture" le titre de Rédacteur en chef des journaux *La Dépêche* et *La Bretagne* dirigés par Jacques Guillemot et Yann Fouéré.

Dès la Libération de 1944/45 Joseph Martray reprend sa carrière journalistique, mais aussi sa carrière au service de la Bretagne, créant les journaux *Vent d'Ouest* et *Le Peuple Breton* (nom repris vingt ans plus tard avec son accord par une organisation politique bretonne) et entrant au Comité directeur de *La Fédération* et du *Bulletin fédéraliste*.

En 1949 à Versailles Joseph Martray fonde avec diverses personnalités européennes l'*Union fédéraliste des Communautés Européennes (UFCE)* et cette Union (qui eut au cours des 60 années passées des Secrétares généraux, Présidents et vice-Présidents bretons) est devenue depuis la plus importante ONG s'occupant de la défense des langues et cultures minoritaires en Europe.

L'UFCE a reçu les statuts participatif et consultatif auprès de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE et elle a été à l'origine des textes européens les plus importants pour la protection des minorités.

Une année plus tard, après avoir noué des contacts avec des élus bretons de toutes tendances et spécialement le MRP, parti majoritaire en Bretagne à cette époque, en Juillet 1950, il fonde le *CELIB (Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons)* et le *Mouvement national pour la décentralisation et la réforme régionale*.

René Pleven, breton de Dinan qui fût plusieurs fois ministre, puis Premier Ministre, prît la tête du CELIB et lui donna une impulsion décisive. On peut affirmer que tout ce qui a été fait en France dans le sens d'une décentralisation depuis 1950 est né du CELIB.

Il lance *La vie bretonne* et écrit dans les revues *Al Liamm* et *Armor*, devient vice-Président du *Comité Economique et Social de Bretagne* et de *l'Institut Français de la Mer*.

Il enseigne ensuite le droit maritime à l'Université de Nantes (rappelons au passage que Joseph Martray était un militant pour la suppression du décret vichyste et nazi créant la partition de la Bretagne).

Sur *INTERNET* on peut trouver une liste des 14 plus importantes publications de Joseph Martray qui, il y a 7 ans, donc à 88 ans passés, faisait encore paraître deux livres d'une très grande actualité.

En 1990 Joseph Martray reçut l'Ordre de l'Hermine et il prononça à Pont L'Abbé au cours de la cérémonie annuelle de l'Ordre un discours qui était un véritable testament à l'attention des jeunes bretons.

Per Le Moine



Les aventures de Jean Cremet **ouvrier communiste breton**

(À propos de deux livres)

par **Mériadec de Göuyon-Malignon**



Editions les Portes du Large

Deux ouvrages¹ ont été écrits sur Jean Cremet par notre compatriote Roger Faligot (avec Rémy Kauffer)² : *As-tu vu Cremet ?* et *L'Hermine rouge de Shanghai*. Ce sont les fruits d'une enquête approfondie et passionnante sur la disparition d'un révolutionnaire, espion et trafiquant d'armes, un Breton de La Montagne (Loire-inférieure), un ouvrier d'Indret qui, avant de mourir en proscrit dans son lit en Belgique, a parcouru nombre de pays dans quatre continents, a vécu des aventures pleines de risques et était devenu ami de personnages qui firent l'histoire du siècle passé. On y trouve aussi les clés des livres de Malraux.

Jean Cremet est né en 1892 à La Montagne, à proximité de l'arsenal d'[Indret](#), en face de Basse-Indre, entre Nantes et Le Pellerin, arsenal géré par la Direction des Constructions Navales (D.C.N.), où étaient fabriquées les chaudières à charbon des navires de guerre et plus tard les chaudières à mazout. Surnommé le *Petit Rouquin*, il n'a que treize ans quand commence l'histoire, au moment où à Brest, lors du départ de la classe 1905, l'anarchiste Victor Pengam³ s'écrie au Casino de Brest : « Guerre à la Guerre ! ... L'armée c'est l'école du crime, du vol et de la syphilisation ! » Le préfet maritime exclut Pengam de l'Arsenal et tous les arsenaux de Bretagne se mettent en grève pour obtenir sa réintégration. À Indret, Chuniaud, métallo et conseiller municipal, donne de la voix. Yvetot⁴, le bouledogue de la CGT, est venu de Paris et crie : « Vive la Sociale ! ». Les

¹ ROGER FALIGOT et RÉMY KAUFFER, *As-tu vu Cremet ?*, Paris, Fayard, 1991. *L'hermine rouge de Shanghai*, Les Portes du Large, Rennes, 2005.

² Voir : <http://www.roger-faligot.com/> Roger Faligot s'est spécialisé dans les services secrets, en Europe, Union Soviétique et en Asie. De 1993 à 2000, il a été président de l'association des journalistes bretons et des pays celtiques. Depuis son premier livre, en 1976, *La résistance irlandaise*, Faligot a publié trente-trois ouvrages documentaires concernant l'histoire contemporaine : *La Piscine* (Le Seuil, avec Pascal Krop) ; *Service B* (Fayard) ; *Les Résistants (de la guerre de l'ombre aux allées du pouvoir)* (Fayard) ; *Porno Business* (Fayard) ; *Éminences grises* (Fayard) ; *DST, Police secrète* (Flammarion, avec Pascal Krop) ; *Le marché du Diable* (Fayard). *L'histoire irlandaise : La résistance irlandaise, 1916-2000* (Terre de Brume), *James Connolly et le mouvement révolutionnaire irlandais* (Terre de Brume) ; *la Harpe et l'Hermine* (Terre de Brume) ; *Guerre spéciale en Europe, Le laboratoire irlandais* (Flammarion). *Kang Sheng & les services secrets chinois* (Robert Laffont) ; *Le Croissant et la Croix gammée* (Albin Michel) ; *Histoire mondiale du renseignement*, deux volumes, Robert Laffont) ; *L'empire invisible* (Philippe Picquier) ; *Naicho, enquête au cœur des services secrets japonais* (La Découverte) ; *La mafia chinoise en Europe* (Calmann-Lévy). Ces livres ont été traduits en une douzaine de langues (principalement japonais et anglais). En 2004, retraçant l'histoire réelle des enfants à travers les âges, son roman *Le peuple des enfants* (Le Seuil) se nourrit de sa passion pour l'Histoire, de sa connaissance des langues et des multiples reportages et enquêtes qu'il a effectués depuis trente ans à travers le monde. Le début d'une trilogie *Le peuple des enfants* est paru au Japon en 2005. La même année, il publie avec Rémy Kauffer *L'Hermine rouge de Shanghai* (Éditions Portes du Large), le fruit d'une longue enquête qui permit de révéler le fabuleux destin du Breton Jean Cremet, que les historiens croyaient mort en Chine en 1930. En avril 2006, il publie *Les seigneurs de la paix* (Le Seuil) et en novembre 2006, *"L'histoire secrète de la V^e République"* (à La Découverte) un ouvrage collectif qu'il codirige avec Jean Guisnel, journaliste à l'hebdomadaire *Le Point*. Pendant l'année 2007, Faligot enquête en Australie, à Hong Kong, au Japon, en Chine pour son nouveau livre publié en février 2008 : *"Les services secrets chinois, de Mao aux JO"*.

³ 1883-1920. Victor Pengam avait créé en 1903 une section de la Jeunesse Syndicaliste de France. Ce groupe essentiellement composé par de jeunes ouvriers de l'arsenal de Brest, était un foyer de culture, d'agitation et de propagande malthusienne et révolutionnaire.

anarchistes avaient fait parler d'eux : la banque Rousselot à Nantes⁵ avait sauté. Une grève avait frappé les Chantiers de la Loire du « baron » Guichard⁶. À Trignac, Souvarine⁷ appelait à zigouiller les bourgeois « *Mais poignardez donc le patron. Enfoncez-lui le couteau dans la gorge ! Retournez le fer pour jouir de son agonie ! Volez-le donc ! Pillez-le donc !* »

Yvetot annonce la grande nouvelle du jour : à Kronstadt, les marins se sont mutinés, les



L'arsenal d'Indret

ouvriers prennent les usines. Mais les femmes bretonnes n'étaient pas pour l'aventure et le débrayage tourne court. Cremet est déçu, mais il apprend. La grève a lieu l'année suivante, pour 10 sous (50 centimes). Elle fera venir soixante gendarmes, la moitié à cheval. Les gamins jettent des pierres. Le Petit Rouquin aussi. Égratigné, il est pansé au café *La Muse Rouge* par Alphonsine, sa future épouse. Ils obtiennent de 2 à 4 sous. L'année suivante Jean entre à l'arsenal comme apprenti de 3^{ème} classe à 12 sous. En 1910, il est déjà aide-ouvrier de 2^{ème} classe à 50 sous. Il adhère à la *Jeune Garde*, après avoir lu *La conquête du pain* de Kropotkine⁸ et rencontre à Pornic en 1911 Vladimir Ilitch Oulianov, dit Lénine, en vacances en Bretagne⁹.

En 1914 l'atmosphère est tout autre et, au 64^{ème} d'infanterie caserné à Ancenis, ils sont peu nombreux à faire la promotion du pacifisme et de *La Sociale*. Pengam est passé du jour au lendemain dans le camp

de l'Union sacrée. Le *Petit Rouquin* a la chance d'être sous les ordres du colonel Bouyssou¹⁰ qui avait arraché à Clémenceau la promesse qu'il n'y aurait pas de sanctions individuelles contre les « *les braves pioupious du 17^{ème}* ». ¹¹

⁴ Georges-Louis-François Yvetot (1868-1942), Parisien d'origine normande, orphelin, fils de gendarme, élevé aux Orphelins-apprentis d'Auteuil (il a toujours eu une très grande admiration pour l'abbé Roussel), ouvrier typographe à La Patrie, militant anarchiste proudhonien et syndicaliste. Il fut élu le 22 mars 1901 secrétaire général adjoint de la CGT. Les éléments « collaborateurs » du syndicalisme firent appel à lui en 1942 pour présider le « Comité ouvrier de secours immédiats » (COSI) fondé à la suite des bombardements anglais sur la banlieue industrielle. Il mourut subitement quelques jours plus tard, le 11 mai 1942. Il fut incinéré le 15 mai au Père-Lachaise devant deux cents personnes, syndicalistes et représentants du gouvernement de l'époque. Charles Dooghe prononça un discours au nom des vieux militants de la CGT, Jules Teulade, représentant le COSI, exalta la vie d'Yvetot, et un représentant de l'ambassade d'Allemagne à Paris, « *vint associer les autorités d'occupation à la douleur du mouvement ouvrier français* » (La France socialiste 16-17 mai 1942). <http://www.pelloutier.net/glossaire/detail.php?id=30>

⁵ Où Stanislas Urvoy, vicomte de Portzamparc, était employé de perception. La banque Rousselot joua un rôle significatif dans le développement de la conserverie en Bretagne, en particulier lors de la création de la S.A. des anciens établissements Saupiquet.

⁶ Famille non admissible à l'A.N.F. Il s'agit du grand-père de l'homme politique. Il était secondé par M. Paquet.

⁷ 1895-1984. Boris Lifschitz, devenu Souvarine, né à Kiev 1895, décédé à Paris en 1984, Français d'origine ukrainienne karaïte, Il fut élu au premier comité directeur de la Section Française de l'Internationale Communiste (SFIC). Il fut le plus important des Français au Komintern. En 1924, il est exclu de la SFIC et expulsé du PCF. En 1935 il fait paraître sa biographie de Staline intitulée *Staline. Aperçu historique du bolchevisme*, une vive critique du régime. Il écrit en 1981 : « *J'ai, dès 1960, voulu démontrer que 'pour qui s'avère capable de discernement, le marxisme est une chose, d'ailleurs complexe et variable, le léninisme en est une autre, plus simple, et le marxisme-léninisme une troisième qui contraste avec les précédentes par des différences profondes malgré les similitudes verbales'. De nos jours, j'accentuerais fortement tous les adjectifs car, depuis, une incompatibilité absolue s'est affirmée davantage, entre ces notions troubles et captieuses.* »

⁸ 1842-1921. Piotr Alekseïevitch Kropotkine, anarchiste et communiste, était issu de la haute noblesse, descendant de Vlasimir II Monomaque, Grand-prince de Kiev.

⁹ 1870-1924. En 1902, Lénine avait passé ses vacances à Loguivy. Il vint deux étés de suite pêcher la crevette à Pornic.

¹⁰ Le 64^e R.I. faisait partie de la 41^e brigade (colonel de Tessières) de la 21^e division (Général Radiguet).

¹¹ La chaptalisation incontrôlée avait provoqué la misère. Tout le Languedoc était en feu, les Dragons avaient fait des morts, la préfecture avait été incendiée par les manifestants soutenus par les royalistes. Le 9 juin 1907 le 17^e régiment d'Agde se mutina, pillait une poudrière et marcha sur Béziers refusant de tirer sur les manifestants et faisant cause commune avec eux. Tout le régi-

Le 22 août, à 7 heures 30, après deux heures de marche, le 64^{ème} est engagé dans la bataille pour la prise de Maissin¹². Pengam est tué. Cremet est fauché comme les autres, une balle dans le pied ; il s'évanouit et est transporté à l'hôpital de La Palice avec des amis en piteux état. Alphonsine lui rend visite, avec leur fille, Jeannette, soignée comme son père de la tuberculose.



Le calvaire de Tréflévenez
à Maissin (Belgique)

L'espionnage communiste
L'INSAISSISSABLE M. CRÉMET
ÉCRIT AU JUGE D'INSTRUCTION
Paris, 21 mai.
Le conseiller municipal du 13^e arrondissement, M. Jean Crémét, qui est recherché par M. Peyre, juge d'instruction, pour espionnage, a échappé à toutes les recherches de la Sûreté Générale, ainsi que sa complice Louise Clarac.
Il vient d'adresser au juge une longue lettre sur beaucoup de points agressive, où il plaisante de juge sur la valeur des charges réunies contre lui, que l'accusation tient, dit M. Crémét, d'un de ses corréligionnaires politiques, M. Rousset, de Marseille, que lui-même aurait trompé, sachant à qui il avait affaire. Il termine en qualifiant de fiasco le complot qu'il déclare monté par la police.

Article du Petit Dauphinois
du dimanche 22 mai 1927
(lendemain de l'atterrissage de Lindbergh à Paris)

En 1915, il se remet au Pellerin à l'ambulance du docteur Provost où Alphonsine est infirmière. On y parle le français, l'arabe, le breton, les dialectes africains et le vietnamien¹³. Jean finit sa convalescence dans son régiment à Ancenis. Rétabli, il est remobilisé à l'arsenal d'Indret qui travaille maintenant surtout pour l'armée : on y fabrique des obus. Malgré les appels de Suisse de Lénine, l'ambiance y est bien différente. Georges Safarov¹⁴ qui avait échappé plusieurs fois à l'Okhrana¹⁵ est dénoncé par ses camarades de Saint-Nazaire et licencié des Chantiers de la Loire. Le sommet de Zimmerwald¹⁶ n'avait rassemblé qu'une poignée de fidèles dont Dmitri Zakharovitch Manouilsky¹⁷, dit Manou. À Paris, Trotski¹⁸, soutenu par quelques sections locales comme celle de La Montagne, animait le *Comité pour la reprise des relations internationales*.

ment fut envoyé au bataillon disciplinaire de Gafsa. Une chanson immortalisa l'événement. La majorité de Clémenceau en sortit renforcée.

¹² 22 et 23 août 1914. Il est difficile de saisir le but de la prise du village de Maissin en Belgique, une bataille qui fit près de 4 000 morts ou disparus et 500 blessés de chaque côté, au total 9 000 hommes hors de combat en 20 heures. Maissin fut évacuée après une résistance nocturne sanglante, alors même que l'ennemi se retirait. Parmi les morts, le sous-lieutenant Cléret de Langavant, le brigadier Adrien de l'Etang de Rusquec et le maréchal des logis Jean Gouyon de Beaufort promu ensuite sous-lieutenant et bien d'autres. Le calvaire breton du XVI^e siècle, ramené de la paroisse du Tréflévenez, Finistère, se dresse dans l'enceinte du cimetière n° 2 pour commémorer le sacrifice des Bretons et Vendéens du II^e corps. Ce calvaire fut inauguré en présence de Madame de l'Etang de Rusquec qui avait perdu trois enfants au cours de cette guerre.

¹³ Des Vietnamiens avaient été embauchés à Indret.

¹⁴ 1891-1942. Georgi Ivanovitch Egorof, dit Safarov. Il sera l'un des exécuteurs du Tzar et de sa famille. Il fut responsable du Komintern pour l'Asie. Arrêté en 1934. Mort au Goulag.

¹⁵ Okhrannoye otdeleniye. Police d'État de la Russie impériale.

¹⁶ Village suisse où une conférence fut organisée par des dirigeants socialistes, au cours de la première guerre mondiale, en 1915, pour rassembler les fidèles de l'internationalisme et appeler à lutter contre la guerre.

¹⁷ 1883-1959. Fils de pope. Il se soignait de la tuberculose et animait *Natche Slovo* (Notre parole), le journal de Trotski. Il avait organisé la mutinerie de Kronstadt de 1905. Il échappera à toutes les purges, dissoudra le Komintern sur ordre en 1943 et mourra de sa belle mort de Kiev.

La guerre se poursuit cependant et le 64^{ème} continue de perdre des hommes. Poincaré et Joffre en inspection y sont accueillis au cri de : « *Foutez le camp !* » Un officier trégorrois et bretonnant, Joubert des Ouches, proche de ses hommes, rescapé de Maissin, calme le jeu : « *Bougez pas, les enfants !* » Et tout s'apaise, même si les deux camps se fusillent des yeux.

En 1917, le général prussien Erich Ludendorff¹⁹ sauve la mise à Lénine et ses partisans en pleine déprime et au bord du suicide, en décidant que le moment était venu d'envoyer « ces bacilles de la peste » dans un wagon plombé en Russie, avec entre autres Safarov, pour y faire leur travail de révolutionnaires. Les subsides nécessaires suivront par la Suède, via Nestlé. Cachin²⁰, le Paimpolais, a succédé à Jaurès à l'Humanité et part pour Moscou avec une poignée de Russes et d'Irlandais.

En août Cremet est licencié de l'arsenal. Il retrouve un emploi aux Nouveaux chantiers nantais de Chantenay. Meetings avec Cachin à Nantes, Trignac²¹ et Saint-Nazaire. Il revient à Indret en 1919 à 1,67 francs. On embauche. On le surveille. Le *Petit Rouquin* moustachu assiste au congrès socialiste de Strasbourg. Il est dans la minorité proche des thèses de Zimmerwald.

Du pacifisme, de l'anarcho-syndicalisme, Jean Cremet était passé au socialisme, puis au communisme. Après le congrès de Tours, il devient l'adjoint de Gomichon²², responsable fédéral, animateur de la fédération du parti communiste de Loire-Inférieure, la plus importante de Bretagne. Un an plus tard, il remplace Gomichon et Alphonsine lui dit que c'est un cadeau empoisonné.

En 1921 la CGT prend le chemin de l'explosion. Les bruits les plus fous courent dans toute la Bretagne : Jean deviendrait le secrétaire de Cachin, encore en voyage à Moscou. Marcel Loiseau²³, l'anarchiste, le dit même secrétaire de Lénine.

Jean, avec un beau costume, était allé à Rennes, place des Lices, rencontrer Louise Bodin²⁴, l'épouse du médecin, la *bolchevique aux bijoux*. Louise est exténuée. Elle anime maintenant presque seule le bimensuel de la fédération régionale, *La Bretagne Communiste* avec, Paul Bazin, un ouvrier de la chaussure à Fougères, et Daniel Le Flanchec²⁵ de Brest. Louise reçoit Jean au lit, souffrant horriblement d'un fibrome. C'est

¹⁸ 1879-1940. Lev Davidovitch Bronstein, dit Lev ou Léon Trotski, Ukrainien. Expulsé d'URSS en 1929. Il fonde la IV^e internationale. Assassiné à Coyoacán (Mexico, DF) dans la maison de Diego Rivera et Frida Kahlo.

¹⁹ 1865-1937. *Generalquartiermeister* de Hindenburg. Négociateur du traité de Brest-Litovsk. En 1924, il fut élu représentant au Reichstag avec l'étiquette du NSDAP. Hitler s'attachait à le faire déconsidérer.

²⁰ 1869-1958. Un des piliers du Front populaire. Directeur de L'Humanité. Déchu de ses fonctions de sénateur en 1940. Sa langue bretonne était pour lui la « *langue de la paysannerie et du prolétariat breton* ». Il fut un des premiers à préconiser son enseignement et à donner son accord à Yann Fouéré lors de la pétition d'*Ar Brezoneg er Skol*. Arrêté à Lancerf en 1941. Interrogé rue des Sausaies par la Gestapo, libéré dans des circonstances non connues, il dénonça dans une lettre à Boemelburg, chef de la Gestapo à Paris, les attentats individuels de la Résistance. Il quitta Lancerf en 1942 pour entrer en clandestinité. Député de la Seine en 1946.

²¹ La Société de Hauts Fourneaux et Forges de Trignac, créée par la Société des Mines de Fer d'Anjou, connaissait alors une grande prospérité avec le charbon importé du Pays de Galles. Une grève importante y avait été déclenchée le 30 mars 1894, faisant suite aux événements de Fourmies. Devenue Union Métallurgique de la Basse Loire, les forges furent fermées en 1932. Rouvertes pendant la guerre, elles s'arrêtèrent en 1945.

²² René Gomichon, Métallo, premier secrétaire de la Fédération de Loire-inférieure de la SFIC. La première cellule communiste avait été créée vers 1920 par Ernest Le Goff, ajusteur à Saint-Nazaire, la deuxième à Trignac par Jules Auffret, ancien mousse, puis forgeron.

²³ Il fut volontaire en Espagne pendant la guerre civile.

²⁴ 1877-1929. Suffragiste, féministe, pacifiste, socialiste, communiste, sympathisante trotskyste. COLETTE COSNIER, *La Bolchevique aux bijoux*, Paris, 1988. Elle était aussi rédactrice de *La Voix des femmes*.

²⁵ 1881-1944. Maire de Douarnenez, communiste. Douarnenez compte alors 21 usines (sardines, thons, maquereaux, sprat, petits pois) avec 2 000 ouvrières (10 000 dans toute la région). Il déclencha une grève le 20 novembre 1924. Les ouvrières gagnaient 0,80 francs (16 sous), de nuit comme de jour, y compris les heures supplémentaires. Les plus jeunes n'ont officiellement que 13 ans, en fait parfois 11 ou 12. Elles défilèrent en criant et martelant avec leurs sabots : *Pemp real a vo ! (ce sera cinq réaux !* Le réal breton valant cinq sous, elles réclamaient au total 1 fr. 25 ou 25 sous). Daniel Le Flanchec s'interposa devant la charge des

au petit rouquin à moustaches de prendre le relais. *La Bretagne communiste* est également lue à Paris et dans les banlieues même si la *Fédération des Bretons émancipés* ne sera créée que quelques années plus tard²⁶. Le dernier numéro avait publié un encart publicitaire : **LA BRETAGNE COMMUNISTE RECOMMANDE À NOS LECTEURS ET AMIS PORTRAITS D'ART D'APRÈS TOUS DOCUMENTS DEPUIS 20 Fr., ENCADRÉ DEPUIS 40 Fr. NGUYỄN AI QUỘC, 3, RUE DU MARCHÉ-DES-PATRIARCHES, PARIS 5^e.** Nguyễn Ai Quộc²⁷, l'Indochinois, un ami de Louise Bodin, vivote comme il peut. Adroit en calligraphie, il peint aussi les enseignes de restaurants asiatiques. Son nom est trop compliqué : on l'appelle Ferdinand. Comme Jean, il suit la ligne de Zimmerwald. Au congrès de Tours, il en avait imposé à Longuet²⁸, le petit-fils de Karl Marx. Il s'est associé à l'avocat Phan Van Truong²⁹ et publie *Le Paria*. Le PCF, dont Nguyễn Ai Quộc était un des fondateurs, avait délégué auprès d'eux Henri Lozerays³⁰, typo-lino, qui habitait rue Goncourt où Ferdinand se retrouvait avec Zhou Enlai³¹ et Nie Rongzhen³², publiant *l'Étoile Rouge*. Ils avaient fondé le Parti communiste chinois d'Europe.



Juillet 1924, 5^{ème} congrès de la Ligue de jeunes communistes chinois en Europe. Premier rang à partir de la gauche : 1^{er}, NIE Rongzhen, 4^e, ZHOU Enlai. Dernier rang, 3^e à droite : DENG Xiaoping. Cliché Chine Informations.

Nie Rongzhen avait un ami, compatriote du Sichuan, Deng Xiaoping³³, spécialiste des stencils et surnommé « Monsieur Ronéo ». Tous avaient été recrutés par Dmitri Manouïlsky et recevaient 300 francs par mois du Komintern. Le meilleur ami de Ferdinand était le

gendarmes, ce qui lui valut d'être suspendu. Lorsqu'il fut blessé par les tirs de briseurs de grève, une émeute se déclencha. Elles obtinrent 4 réaux (un francs). En 1925, pour la première fois en France, une femme, Joséphine Pencalet (1886-1972), une *penn sardin*, fut élue sur la liste Le Flanchec : élection invalidée, les femmes n'ayant pas le droit de vote. Le Flanchec fut dénoncé comme communiste sous l'occupation et mourut à Buchenwald. JEAN-MICHEL BOULANGER, *Ni Dieu, ni maître ? Le Flanchec 1881-1944 ou l'étrange parcours d'un insoumis*, Douarnenez, Mémoire de la ville, 1998. DVD (réalisateur MARC RIVIÈRE), 1h40, *Penn sardines*, Emarcy, 2004.

²⁶ Organisation créée en 1930, présidée par Marcel Cachin, qui adopta l'emblème *Gwenn ha du*. Les communistes avaient décidé de soutenir les autonomistes bretons ainsi que les Alsaciens hostiles au Traité de Versailles. Le *Gwenn ha du* (drapeau blanc et noir), emblème créé par Morvan Marshall, fut également choisi en 1937 pour flotter sur le pavillon de la Bretagne à l'Exposition universelle, la dernière en France, où exposaient les artistes modernistes bretons regroupés dans le mouvement *Ar Seiz Breur* (les sept frères, les sept arts).

²⁷ 1890-1969. Nguyễn Sinh Cung, alias Nguyễn Ai Quộc, Vương, Sung Man Sho ou T. V. Wong, futur Hô Chi Minh. Arrêté à Hong Kong le en 1931, présumé mort, regagna l'URSS deux ans plus tard. Il devint le père de l'indépendance vietnamienne.

²⁸ 1876-1946. Avocat. Fondateur du quotidien de la S.F.I.O. *Le Populaire*. Fils de Jenny Marx et du communard Charles Longuet. Exclu en 1919 du PCF.

²⁹ 1878-1933. Il fut de ceux avec Phan châu Trinh qui ont commencé à partir des années 1930 la « Révolution indochinoise ». Pour des raisons ignorées il ne figure pas dans l'histoire officielle de la République du Viêt-Nam.

³⁰ 1898-1952. Député de la Seine, puis du Cher. Dirigeant des Jeunesses communistes.

³¹ 1898-1976. Ouvrier chez Renault. Il organisa, sur ordre du Komintern, la grève générale de 1927 à Shanghai suivie d'une répression sanglante. Il devint ministre des Affaires étrangères et Premier ministre de Mao Zedong. Il fut un protecteur de Deng.

³² 1899-1991. Télégraphiste parisien. Il fit partie de ceux qui déclenchèrent la grève générale de Guangzhou (Canton) durement réprimée en 1927. Il devint maréchal en 1955 et vice premier ministre du gouvernement chinois. Il remplaça Chen Yi à la tête de la planification scientifique. La première bombe chinoise thermo nucléaire explosa le 16 octobre 1964.

³³ 1904-1997, dit 'le petit timonier', secrétaire général du PC chinois de 1976 à 1997.

Japonais Kyo Komatsu³⁴. Kyo organisait pour la fin de l'été le voyage en Extrême-Orient de Clara et André Malraux.

Avec Cremet *La Bretagne communiste* va devenir hebdomadaire. Jean va dans tous les départements bretons, accompagné de Marcel Cachin dans la partie bretonnante. Ils ont beaucoup de succès auprès des ouvrières des conserveries de Douarnenez, les *penn sardin*³⁵. Il s'installe à Nantes. Contrairement aux autres départements, les communistes de Loire-inférieure sont presque tous des ouvriers, les chefs aussi : Baraille³⁶ à Saint-Jean-de-Boiseau, Jean Cremet à Basse-Indre, Émile Hureau à Saint-Jean de Boiseau, Eugène Le Gall à Basse-Indre, Pierre Ardois et Pierre Hureau au Pellerin³⁷. Les finances attendues de Moscou ne viennent pas.

Le 9 mai 1923, Jean est licencié définitivement d'Indret pour *absences illégales*. En fait, Manou l'a appelé à Moscou en même temps que Souvarine et Ferdinand. Ils sont logés à l'hôtel Lux. Il en revient enthousiaste, même s'il n'y a vraiment pas de quoi : Lénine est au plus mal, Zinoviev³⁸, Kamenev³⁹ et Staline se liguent contre Trotsky tandis que Myr-Sayid Sultan Galiev, partisan d'un communisme national musulman dans les républiques du Sud est arrêté par la Guépéou⁴⁰ sur ordre de Trotski, Kamenev et Zinoviev ! Cremet assiste en observateur à quelques séances du Komintern⁴¹. À son retour en Bretagne, il attaque les sociaux démocrates du journal de François Blancho⁴², *Le Travailleur de Saint-Nazaire*, qui lui réplique qu'il n'est qu'un *stipendié de Moscou, dont les subsides servent à augmenter la ration de caviar*. À la fin de l'année, il est appelé à Paris par son parti. Alphonsine le prévient qu'elle restera en Bretagne avec sa fille. Il est toujours amoureux, mais part cependant pour assister à Lyon au III^e congrès.

À la demande de Zinoviev, Albert Treint⁴³ est plus ou moins écarté de la direction du PCF et Souvarine veut nommer Cremet secrétaire général. Ce serait un désaveu mal perçu par la base d'autant plus que *le capitaine* a failli se faire descendre par les anarchistes. Le projet de lettre à la SFIO du *Petit Rouquin* fait presque l'unanimité. Finalement Treint reste au comité directeur et une troïka est organisée avec Louis Sellier⁴⁴, Jean Cremet et Georges Maranne⁴⁵. Jean est comme Treint pour une bolchévisation du parti. Dans la *Bretagne communiste* du 26 juillet 1924, il écrit que *la trahison des socialistes est consommée*. En même temps, à Moscou, Iossif Vissarionovitch Djougachvili⁴⁶, le Géorgien *aux yeux jaunes, la plus éminente médiocrité du Parti*, selon Trotski, prenait lentement le

³⁴ Le parti communiste japonais, bien qu'en déclin, est aujourd'hui le plus important des pays dits 'occidentaux' avec 400 000 membres, 7,2% des voix et 7 députés. Il avait été créé en 1922 par Kenji Miyamoto (1908-2007).

³⁵ Tête de sardine. Les femmes portaient la coiffe dont le fond est fait avec du tulle de coton à mailles rondes et dont la forme rappelle plus ou moins le filet des pêcheurs de sardines.

³⁶ 1882-1970. Cheminot anarchiste. Otage provisoire à Châteaubriant en 1941, mort en décembre 1970.

³⁷ Après la disparition du *Petit Rouquin*, Pierre Hureau épousera Alphonsine.

³⁸ 1883-1936, Ovsel Gershon Aronov Radomyslsky, dit Grigoriy Evseïevitch Zinoviev, exclu du PCUS en 1927, exécuté en 1936.

³⁹ 1883-1936, Lev Rosenfeld, dit Lev Borissovitch Kamenev, exclu du PCUS en 1927 et 1932, exécuté en 1936.

⁴⁰ *Gossoudarstvénnoïe Polititecheskoïé Oupravlénié*, Direction de la police d'État.

⁴¹ *Kommunisticheskiy Internatsional*, ou III^{ème} internationale ou I.C..

⁴² 1893-1972, Chaudronnier à Penhoët. Il devint maire de Saint-Nazaire, député de Loire-Atlantique et sous-secrétaire d'État à la Marine du Front populaire.

⁴³ 1889-1971. Dit *le capitaine*, secrétaire général du PCF dans la période 1922-1924. On lui a reproché des déclarations outrancières. Exclu du PCF en 1928.

⁴⁴ 1885-1978, exclu du PC en 1929, il fonda le Parti ouvrier paysan devenu en 1930 le Parti d'unité prolétarienne.

⁴⁵ 1888-1976, il devint député, ministre et sénateur.

⁴⁶ 1878-1953, alias Joseph Staline. Selon ROMAN BRACKMAN, *The secret File of Joseph Stalin* (Franck Cass Publishers, London), Staline aurait été un agent de l'*Okhrana* sous le pseudonyme qu'on lui connaissait de Koba.

pouvoir pour évincer Trotski tout en demandant à Zinoviev et Kamenev de contrôler leurs attaques contre lui. Manou comprend que le vent souffle pour Staline et les poulains de Manou sont alors très bien vus.

Crement fait un autre voyage à Moscou en 1925. Le 10 mai de la même année il est élu conseiller municipal à l'Hôtel de Ville de Paris. Mais les larmes lui montent aux yeux en pensant à Alphonsine et Jeannette restées en Bretagne. On le verra cependant de plus en plus en compagnie d'une dactylo du Comité contre la guerre du Rif⁴⁷. Il va partout en France. Tuberculose et surmenage. Le 24 septembre, rétabli, il dénonce la *boucherie du Maroc* dans un meeting à la Seyne-sur-Mer.

Manouilsky et Zinoviev apprécient les qualités du grand Jacques (Doriot⁴⁸), mais le trouvent trop ambitieux et lui préfèrent un militant sans problèmes comme Maurice Thorez⁴⁹ ou un audacieux sans grandes ambitions comme Crement. Pourquoi pas Crement ? Les consignes de Staline arrivent en France par Gouralsky⁵⁰. À Moscou, Staline remplace sa coalition avec Zinoviev et Kamenev par une alliance avec Boukharine⁵¹ et envoie Molotov⁵² faire une purge à Leningrad. Le 6 mars 1926, l'homme aux yeux jaunes déclare : « Je viens de parler avec Crement. Il m'a communiqué un fait nouveau sur l'existence, non seulement dans le cadre du parti, mais aussi dans le cadre des organisations syndicales, de groupements de droite, qui font leur besogne en cachette et qui, par endroit, mènent une attaque directe contre le Parti communiste ... » Il parle encore peu après de Crement en plein comité exécutif du Komintern.

Manou convoque le petit rouquin et lui confie une mission au Caire où le secrétaire général du PC croupit en prison et où une grève générale s'était transformée en bain de sang. La révolte des Druzes contre la France l'intéresse maintenant qu'Abd el-Krim a fait sa soumission à Giraud⁵³. Il part pour Alexandrie et envoie des cartes postales à Jeannette, dont la plupart postées de Paris. Il va bien sûr à Beyrouth. Le 1^{er} juin Pierre Sémart⁵⁴ voulant l'écartier pour demeurer le n°1 à Paris⁵⁵, le propose comme représentant du parti au Komintern. Le 25, au congrès, Crement s'en prend

⁴⁷ 1921-1925. Guerre d'opposition d'Abd el-Krim et des tribus rifaines aux armées françaises et espagnoles.

⁴⁸ 1898-1945. Exclu en 1934 du PCF. Il créa le Parti Populaire Français et participa, sous l'occupation, à la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme (LVF). Il prit des positions de plus en plus racistes. Mort en Allemagne probablement lors d'une attaque aérienne des alliés.

⁴⁹ 1900-1964, secrétaire général du PCF de 1930 à 1964. Déserteur en 1939 sur ordre de Dimitrov. Ministre d'État, ministre de la fonction publique au gouvernement De Gaulle en 1945, vice-président du Conseil en 1946.

⁵⁰ Abraham Heifetz, dit Gouralski, membre de l'opposition à Staline, il fit sa soumission en 1928 et fut envoyé comme représentant du Komintern en Amérique latine jusqu'en 1934. Après l'assassinat de Kirov, il fut rappelé et victime de la purge. Exclu du PCUS, il accepta de travailler pour le NKVD participant à de nombreuses dénonciations. Arrêté en 1950, envoyé au Goulag, il fut libéré en 1958 mais n'obtint pas sa réhabilitation et finit ses jours en RDA.

⁵¹ 1888-1938, Nikolai Boukharine, président du Komintern en 1926. Arrêté en 1937, exécuté en 1938.

⁵² 1890-1986, Viatcheslav Mikhaïlovitch Molotov, bras droit de Staline, exclu du parti en 1964. Sa femme, Polina, Jemjoushina fut exclue du parti en 1940 pour ses origines juives et envoyée au goulag en 1949 pour avoir parlé yiddish avec Golda Myerson (Meir).

⁵³ 1879-1949. Général Henri Giraud, En juin 1943, il mit à la disposition des alliés 200 000 hommes qui rejoignirent alors les 20 000 des FFL et il devint avec De Gaulle l'un des co-présidents du *Comité français de la Libération nationale* (CFLN) en Algérie.

⁵⁴ 1887-1942. Cheminot. Secrétaire général du PCF de 1924 à 1928. Secrétaire général de la CGT, poste qu'il perd en 1938, avant d'être exclu en 1939, incarcéré sous l'inculpation de détournement de fonds et condamné à trois ans de prison. Livré à l'occupant et fusillé le comme otage.

⁵⁵ À propos de Crement, Sémart s'exclamait dans les couloirs : « *Le Parti n'est pas un sanatorium !* » La camaraderie ou l'amitié entre hommes politiques ne s'arrête-t-elle pas souvent – pas toujours – au-delà d'un certain seuil de responsabilités et de pouvoirs ?

violemment au capitaine sous le regard satisfait de Gouralsky. Sémard, trop lié à Zinoviev, restait à son poste, le capitaine était évincé et Cremet devenait secrétaire général adjoint. Louise Clarac lui trouve un logement. Elle est sa secrétaire et sa maîtresse.

En 1926, Trotski traite Staline de *fossoyeur de la Révolution*. Cremet devient à la fois membre du plénum du Komintern et membre de la commission syndicale du Komintern, commission dirigée par Togliatti⁵⁶, une étoile montante. Boukharine écourte les interventions de Trotski et de Zinoviev dont le poste de président est supprimé.

Cremet passe quelques jours à La Montagne, retourne à Paris et va à Berlin où se trouve le bureau européen du Komintern. Togliatti et Humbert-Droz⁵⁷ proposent de nommer Cremet à la tête de la commission syndicale. Sémard, Doriot et Thorez s'y opposent. C'est finalement Humbert-Droz qui est nommé.

À Paris, Cremet déménage souvent. Dans une lettre à Humbert-Droz, il attaque Sémard. À la même époque, en Chine, l'insurrection triomphe. À la mort de Sun Yat-sen, Chiang avait pris la tête du Guomindang. Trotsky veut que les communistes sortent du Guomindang, Staline et Boukharine s'y opposent. Malraux écrivait alors *Les Conquérants* et le *Petit Rouquin* rêvait déjà de la Chine.

L'espionnage russe en France avait été organisé par Joseph Tomassi⁵⁸, dit Toto, un proche de Trotski. Son réseau avait été découvert en 1924 et, il était mort subitement à Moscou d'un ulcère à l'estomac. Son poste est offert à Cremet mais ce genre d'activités ne dure qu'un temps⁵⁹. Cremet et Louise Clarac sont trahis⁶⁰ et condamnés par contumace à cinq ans de prison. Partis de Genève, ils étaient près du lac de Garde où Jean avait sacrifié sa moustache. Ils fuient par la Baltique et on retrouve Jean en 1927 en Crimée au sanatorium de Miskhor avec un ami, Albert Vassart⁶¹. En France, le Parti Communiste met de l'ordre. On exclut, entre autres, Louise Bodin mourante. Le 23 octobre, Trotski prononce son dernier discours à Moscou. Boukharine, *l'homme le plus intelligent du parti*, explique que s'il y a deux tendances, il a deux partis ; s'il y a deux partis, il y a deux États et c'est la guerre civile. Il faut donc exclure toute opposition. Prudents, deux Français, Pierre Naville⁶² et Gérard Rosenthal⁶³, vont aux toilettes. Une forêt de bras se lève en faveur de la motion. Aucun opposant. Une seule main pour l'abstention : celle du *Petit Rouquin*. Cremet fête ses 37 ans et Staline le regarde maintenant de son plus mauvais œil jaune. Après cette réaction courageuse, surtout venant d'un réfugié, Manou lui trouve une voie de sortie en l'envoyant faire du trafic d'armes pour les partis communistes chinois, indochinois, japonais et de Singapour. C'est le début de son extraordinaire aventure asiatique racontée merveilleusement par Roger Faligot. Mais bien qu'ami de Mao Zedong⁶⁴, Zhou Enlai, Deng Xiaoping, Humbert-Droz,

⁵⁶ 1893-1964. Palmiro Togliatti, secrétaire général du Parti communiste italien de 1944 à 1964.

⁵⁷ 1891-1971. Jules Humbert Droz, pasteur et journaliste suisse, secrétaire du Komintern. Envoyé par Zinoviev pour surveiller les autres partis communistes, dont le PCF. JULES HUMBERT DROZ, *L'œil de Moscou* à Paris, Paris, Julliard, 1964. Pendant la guerre, il quitta le PC pour le PS. Son épouse, Eugénie (Jenny) Perret (1892-2000), chrétienne comme lui (fille de pasteur), publia ses mémoires.

⁵⁸ 1886-1926. Ancien coureur cycliste. Oraison funèbre prononcée par Trotski. Son fils fut chargé de la récupération de Marcel Cachin à Lancerf, Côtes-du-Nord, en 1941.

⁵⁹ Il s'agissait de répondre à un questionnaire fourni par un étudiant lithuanien en contact avec un agent polonais, Uzdanski Yelenski, i.e. Abraham Bernstein. C'est en enquêtant sur la marine à Toulon que le réseau fut dénoncé.

⁶⁰ RAYMOND W. LEONARD, *Secret Soldiers of the Revolution, Soviet Military Intelligence, 1918-1933*, Greenwood Publishing Group.

⁶¹ 1898-1958. Métallo. Représentant du PCF au Komintern. Maire de Maisons-Alfort. Conseiller général. Il désavoua le PCF au moment de l'invasion de la Finlande par l'URSS. Arrêté en 1939, libéré en 1942, il rejoignit alors le POPF de Marcel Guitton, numéro trois du PCF, un parti de communistes opposants du PCF, qu'il quitta avec d'autres pour entrer dans la Résistance. Il participa à l'activité de structures syndicales anti-communistes.

⁶² 1904-1993. Exclut du PCF en 1928. Co-directeur de *La Révolution surréaliste*. Trotskiste puis membre du P.S.U.

⁶³ 1903-1992. Surréaliste. Défenseur comme avocat des intérêts de Trotski.

Hô-Shi Minh, Richard Sorge⁶⁵, etc., Staline en veut toujours au *Petit Rouquin* qui, au bout de quelques mois, sentant à ses trousses les services soviétiques, français, anglais, japonais et ceux de Chiang Kai-shek, après l'assassinat de Kyo, après le retournement par les Dragons Noirs⁶⁶ de Sano Manabu⁶⁷, il organise une fausse mort dans le naufrage d'une jonque près de Macao et repart de Yokohama en cachette grâce aux époux Malraux. Avec eux il rentre en France via Vancouver et New York.

En Bretagne, à La Montagne et à Basse-Indre, il aimerait retrouver sa Nette, mais n'y parvient pas. Il part sous un faux nom en Belgique, s'y remarie et, veuf, prend une autre compagne. Habitant avenue Rogier, il devient ami du Père Plissard, curé de Sainte-Thérèse. Il meurt à Bruxelles en 1973, non sans avoir à nouveau, alors que tous ses anciens amis le croient mort, fait du trafic d'armes avec Malraux pendant la guerre d'Espagne et, plus tard, donné du fil à retordre à la *Sicherheitsdienst*⁶⁸ en participant sous un nom d'emprunt dans la Somme à de très utiles activités de résistance en liaison avec les services anglais. Toujours poursuivi par Staline, il devra continuer à se cacher après la guerre et ne pourra jamais être décoré.

Nette, avec laquelle il a toujours correspondu, est décédée à Couëron, il y a une vingtaine d'années sans l'avoir revu, gardant un secret que dévoile cette enquête étonnante. C'est une aventure fabuleuse et la lecture de cet ouvrage est l'occasion de se remettre en mémoire ces luttes pour le pouvoir dès la naissance du gouvernement de l'URSS et ces conflits sociaux survenus au siècle passé, en Bretagne comme ailleurs.

Fidèle à ses camarades de travail, fidèle à ses amis, le *Petit Rouquin* rêvait d'un nouveau pouvoir, d'une plus grande justice sociale et d'une direction soviétique non corrompue⁶⁹. Aurait-il pu faire sienne cette phrase d'un 'collègue'⁷⁰ de Karol Józef Wojtyła : « C'est seulement en abordant Autrui que j'assiste à moi-même » ? Déçu par Staline, son protecteur d'un moment, déçu par Boukharine, il mit quelques années ses espoirs dans Trotski qui n'eut ni le temps ni les moyens de le rassurer ou de le décevoir.

Mériadec de Gouyon

⁶⁴ 1893-1976. Le 'grand timonier'. Connu aussi comme tueur de moineaux, il serait de plus responsable de la mort de 70 millions de Chinois.

⁶⁵ 1895-1944. Un des plus fameux espions russe, membre de la police politique NKVD (*Narodnii Komissariat Vnoutrennikh Diél*) également membre en Allemagne du parti 'nazi', le NSDAP (*Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*) et agent de l'*Abwehr* (service de renseignements de la *Wehrmacht*). Pendu au Japon.

⁶⁶ En japonais *Kokuryukai*, organisation secrète japonaise nationaliste et antirusse.

⁶⁷ 1892-1953. Membre du Komintern. Arrêté à Shanghai en 1928. Emprisonné au Japon. Libéré en 1933 après avoir été poussé à la 'conversion', méthode douce appelée *tenkô*, également employée avec succès par la police japonaise, consistant à persuader le prisonnier que son action qu'il croit altruiste répond en fait au plus pur égoïsme.

⁶⁸ Service de renseignement du NSDAP. Souvent confondue avec la Gestapo (*Geheime Staatspolizei*).

⁶⁹ La corruption des dirigeants politiques n'est pas un phénomène nouveau : parlant des Indiens d'Amérique, Michel Eyquem, seigneur de Montaigne, écrivait à Christophe Colomb : *Nous allons leur apporter toute la corruption de l'Europe et à commercer avec nous, ils s'apercevront vite qu'ils seront ruinés.*

⁷⁰ Emmanuel Levinas (1906-1995), 'collègue' en phénoménologie herméneutique du pape Jean-Paul II. Il participa à plusieurs reprises aux réunions de Castel Gondolfo.



La Noblesse Bretonne : son classement, son accès et le contrôle de sa réalité

par **Jean de Saint-Houardon**

Initialement, était noble celui qui prétendait l'être et était reconnu comme tel par son entourage. Qui voulait contester la noblesse d'un individu se prétendant noble pouvait le faire en obligeant celui-ci à en faire la preuve devant un tribunal.

Sous les ducs, le fait qu'il y ait ordinairement plusieurs gentilshommes par paroisse semble attester du niveau modeste des moyens et de la puissance de l'essentiel de la noblesse ancienne. Avec le temps, surtout au XVe siècle, le rôle social de celle-ci, comme la justification des privilèges de la noblesse, furent mis en cause par deux initiatives ducal : la création, d'une part, de brevets d'anoblissements, d'autre part, d'une armée permanente. Les ducs s'arrogeant le pouvoir de conférer le statut noble, la décision pouvait être relative à la reconnaissance de services rendus, comme résulter d'un versement important au trésor ducal, perçu comme une sorte de forfait produisant une exonération définitive d'impôts.

Les rois de France, qui voulurent être la source de toute noblesse pour des raisons diverses, politiques, fiscales, mythiques (monarchie de droit divin), durent adopter les noblesses ducal et les assimiler à la noblesse de France. Si le Roi anoblissait en récompense du service rendu à sa personne ou à sa cause, après l'ordonnance de Blois (novembre 1579) la noblesse s'acquerrait plutôt par lettres ou par offices. Certaines charges sont anoblissantes, c'était le cas, par exemple, pour les charges de secrétaires du Roi. Conféraient aussi un anoblissement, les charges des cours souveraines de justice ou de finance (Parlement, cour des aides, Chambres des Comptes, maître des requêtes du Roi).

On peut brièvement, avant de décliner les différents modes d'accès à la noblesse, classer celle-ci selon son origine : la noblesse immémoriale, d'ancienne extraction, dite en certains cas d'extraction chevaleresque pour certaines familles issues de l'ancienne chevalerie, la noblesse d'extraction et l'anoblissement récent.

Noblesse immémoriale

La noblesse dite immémoriale est celle, très ancienne, dont on ne sait dire comment elle est advenue, sinon qu'elle s'est entretenue.

Ainsi, c'est par pure hypothèse que l'on considère que les familles dont la filiation remonte avant 1400, c'est à dire avant les réformations de noblesse fondées sur des enquêtes, et sans anoblissement connu, comme ayant toujours été nobles. Celles dites d'ancienne chevalerie se distinguent par le fait qu'elles ont été admises au sein du corps de la noblesse dans les temps féodaux et que ni l'objet de leur admission en son sein, ni la date de celle-ci ne sont connus. Leur admission n'a pu être causée, sinon par l'élévation

à une première dignité du duché, ce qui serait exceptionnel, que par l'acquisition d'un domaine noble ou l'admission d'un ancêtre direct au nombre des combattants nobles, que l'on a qualifié de chevaliers. On considère que 1 200 à 1300 familles nobles françaises toujours existantes appartiennent à la « noblesse immémoriale ».

Il convient de rapporter ici que la Bretagne a connu des réformations de terres (terres nobles) et des réformations concernant les personnes.

La grande réforme de 1668-1672 opéra un classement en trois catégories, la noblesse d'ancienne extraction, la noblesse d'extraction et le reste de la noblesse.

Noblesse d'ancienne extraction

La noblesse d'ancienne extraction est celle qui remonte sa filiation noble au XVe siècle. **Elle est dite « chevaleresque »** selon une innovation du XIXe siècle, qui s'est attachée dans la forme à la qualité de chevalier reconnue dans les arrêts de maintenue d'ancienne extraction pour certains de leurs bénéficiaires, recourant par souci de panache aux références médiévales et entretenant ainsi l'imaginaire lié à l'ancienneté de la noblesse qui a bercé à cette époque, quand elle remonte à 1400, voire mieux, quand elle est connue dès avant le XIVe siècle et qu'elle ne relève pas d'un anoblissement. Elle intègre a fortiori la noblesse féodale, attestée dans l'exercice des pouvoirs banaux sur ses fiefs depuis le XIIe siècle voire le XIIIe siècle en Bretagne.

Il y a lieu d'observer à propos de chevalerie, que dès 1300, les seigneurs bretons affectèrent de prendre la qualité de *chevaliers bacheliers*, c'est à dire de chevaliers héritiers présomptifs d'un fief de chevalerie, afin de se distinguer des chevaliers qui n'avaient que la dignité personnelle quand ils étaient armés chevaliers et qui pouvaient être d'obscure extraction.

Lors de la réformation de 1668, étaient théoriquement d'ancienne extraction ceux dont les ancêtres comparurent aux anciennes réformations. Dans les faits, ce principe ne fut pas respecté et les magistrats ont presque toujours maintenus d'ancienne extraction des sujets dont la noblesse était récente. Il ne fut pas rare que parmi les descendants directs d'un même auteur anobli, certains voyaient leur noblesse maintenue en tant que descendant de cet anobli quand d'autres étaient déclarés nobles d'ancienne extraction.

Noblesse d'extraction

C'est la noblesse qui est postérieure à la noblesse d'ancienne extraction, mais antérieure à 1550. Sans source régulière de noblesse connue, l'usage la fait remonter à la plus ancienne filiation noble prouvée ou à la première maintenue de noblesse

On peut classer les anoblissements en trois catégories : l'anoblissement par le Roi, l'anoblissement par charge, l'anoblissement par les villes (noblesse de cloche).

L'anoblissement par lettres

A l'origine, ce mode de promotion visait à récompenser les gens de mérite, dont l'excellence des qualités ou de l'action justifiait l'ascension sociale. Les ducs le pratiquait. Ainsi, Jean V, en 1437, duc souverain de Bretagne « par la grâce de Dieu » donne lettres

à Jehan Dihoarz pour « son industrie, loyauté, bonne diligence et s'avance en fait de charpenterie ». Plus tard, à partir d'Henri IV, le mérite laissa la place aux mobiles économiques et des lettres étaient accordées simplement contre une somme d'argent, ainsi, par exemple, un Edit du Roi du mois de janvier 1568 dispose que « Sa majesté anoblit, moyennant finance, douze personnes, qui seraient nommées par elle, et qui jouiraient eux et leur postérité mâle et femelle, née et à naître, en loyal mariage, de tous les privilèges dont jouissaient les gentilshommes du royaume, comme s'ils étaient extraits d'ancienne race noble ».

Les besoins financiers ont été ainsi parties prenantes de ce type d'anoblissement. Ceux qui résultèrent des guerres de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne conduisirent à la mise aux enchères des lettres de noblesse, reprenant un processus ancien. Sur 500 lettres vendues en 1696, puis 100 lettres créées ou maintenues en 1704, une quarantaine seulement furent acquises par des Bretons, alors que leur prix officiel était plutôt modeste (6 000 livres). Ces lettres furent supprimées en 1715, mais la plupart de leurs détenteurs réussirent à maintenir « leur noblesse ». En règle générale, les détenteurs de lettres de noblesse annulées a posteriori pouvaient être maintenus s'ils payaient à nouveau. En principe une noblesse n'était définitivement acquise qu'après cent ans de possession et pendant cette période le pouvoir ne manquait pas les occasions de faire payer les nouveaux anoblis.

L'anoblissement par charge

Il convient de distinguer l'anoblissement personnel de l'anoblissement graduel (appelé aussi *a patre et avo consulibus*), qui en général lui succédait. Les premières charges conduisant à la noblesse et à considérer sont celles qui sont liées au service du duc puis du Roi. Quand elles ne sont pas déjà tenues par des membres de la noblesse, elles confèrent la noblesse au roturier appelé occasionnellement à les exercer. Les charges les plus élevées sont les fonctions de connétable (chef des armées), de veneur (responsable des chasses), etc. Les charges de chancellerie sont les plus fréquentes. Elles concernent les fonctions de secrétaires royaux, chargés de rédiger, enregistrer, sceller et expédier les courriers du souverain. Les charges militaires sont plus prestigieuses. Elles étaient l'apanage de l'aristocratie en place, mais les guerres de Louis XIV, qui démembrèrent des familles et induirent une pénurie d'officiers, permirent aux roturiers d'accéder au statut d'officiers généraux, et un édit de Louis XV en 1750, demande à ce qu'ils soient regardés comme nobles et que cette qualité soit transmise aux descendants. Par ailleurs, les familles d'officiers roturiers de moindre rang purent prétendre à l'anoblissement quand elles avaient fourni trois générations successives de chevaliers de Saint-Louis. Les charges judiciaires, en tant que représentantes des prérogatives suprêmes du souverain, dépositaire d'un pouvoir tenu de la « volonté divine », conduisaient à la noblesse. Ainsi, le parlement, qui tient cours civiles et criminelles de dernière instance, dispose de charges anoblissantes. Ce sont celles de conseillers, avocats généraux, procureurs généraux et greffiers en chef.

Les présidents du Parlement de Bretagne seront, de fait, déjà nobles et choisis en partie pour cela. De 1600 à 1788, il s'est vendu environ mille offices du Parlement de Bretagne. Au XVII^e siècle, onze familles nobles ont à elles seules monopolisé 65 offices, soit près de 12 % des 567 transactions de 1600 à 1699. Au XVIII^e siècle, sept familles ont occupé 42 offices, soit près de 11 % des 408 transactions effectuées de 1700 à 1788. Sur 984 offices, 45 familles en totalisent 293. Les La Bourdonnaye et les Farcy monopolisaient à eux seuls 24 sièges du Parlement de Bretagne. Avec le temps, ces charges ne furent en général

plus acquises en vue de l'anoblissement, mais pour le prestige, et contrairement à certains préjugés toujours véhiculés, c'est au sein du Parlement que se concentrait le plus grand nombre des familles les plus anciennes.

Les offices de la chancellerie de Bretagne à l'instar des chancelleries des autres provinces furent anoblissantes après vingt ans d'exercice ou la mort en charge, sous la condition expresse de lettres d'honneur ou de vétérançe pour leur titulaire. Ce sont celles d'audiencier, de contrôleur et de secrétaire du Roi près la chancellerie, ainsi que celle de trésorier-payeur des gages des offices de la chancellerie. Une déclaration du Roi de 1669 accorda ces mêmes privilèges aux référendaires, qui ne disposaient préalablement que d'une noblesse personnelle.

Si bon nombre d'anoblissements en Bretagne le furent par la charge de secrétaire du Roi, les charges de finance exercées représentent aussi une délégation de pouvoir du suzerain et sont à cet égard anoblissantes. La Chambre des comptes participa ainsi aux anoblissements par charges en Bretagne⁷¹. Les bénéficiaires de ces anoblissements étaient les présidents, les maîtres, les correcteurs, les auditeurs, les procureurs généraux, les avocats généraux et les greffiers en chef, puis les substituts en 1736 et enfin les premiers huissiers en 1745. Gaëtan d'Aviau de Ternay, historien, qui a orienté ses travaux sur les réalités de cette institution, observe que s'il faut attendre un édit de 1600 portant règlement en matière de taille pour trouver un texte fondant la noblesse par charges et donc la légalité de la noblesse de robe, et que c'est Louis XIII, en confirmant en 1610 et 1627 la Chambre des comptes de Bretagne, qui accorda à ses magistrats les mêmes privilèges que ceux de la Chambre des comptes de Paris. Au cours de son existence, la Chambre des comptes de Bretagne a compté près de 1 200 magistrats et a conduit à l'anoblissement de 79 familles. Les présidents et les procureurs de la Chambre des comptes de Bretagne étaient issus de l'ancienne noblesse, et il y a lieu de noter que les grandes charges de cette institution ont été possédées par les mêmes familles nobles, et que l'on trouvait en Bretagne de grandes dynasties parlementaires.

Il faut aussi souligner que les magistrats proches parents n'étaient pas autorisés à siéger ensemble. Ils étaient alors répartis entre les semestres d'exercice. Certains obtenaient toutefois des dérogations.

Une charge pouvait revêtir deux aspects : celui d'une commission ou celui d'un office. La commission rendait la charge révocable (la commission avait un statut précaire et était concédée par le Roi, avec la formule « tant qu'il nous plaira »). L'office constituait la charge en état de propriété, qui n'était remis en cause que pour des atteintes par son détenteur à l'intégrité royale ou à ses prérogatives, ainsi, l'office était-il pérenne « s'il n'intervient cause légitime pour en priver l'officier, laquelle privation, n'est pas destitution, mais forfaiture ».

Lorsque l'on fait référence à la noblesse d'offices, il convient de préciser que l'on désigne par offices, l'ensemble des charges parlementaires ou des charges de la maison et couronne de France. L'office est une institution qui s'étendit sous François 1^{er} à un grand nombre de charges, qui initialement n'étaient pas couvertes par ce titre. Les offices conféraient deux sortes de noblesse, l'une immédiate et héréditaire, dite noblesse du 1^{er}

⁷¹ Un édit de 1669 accorda la noblesse au 1^{er} degré aux présidents procureurs généraux, aux membres et aux correcteurs de la Chambre des comptes de Nantes. Un édit de 1692 accordera la noblesse au 1^{er} degré aux auditeurs et à leurs descendants.

degré, l'autre, personnelle, qui se transmettait à la descendance légitime à terme, dite noblesse de second degré ou graduelle.

Ainsi, le premier degré anoblit le titulaire de la charge et ses descendants après 20 ans d'exercice et lors du décès en fonction, le second degré exige deux générations successives de 20 ans ou à la mort en fonction de la seconde.

Une noblesse héréditaire était reconnue dans les institutions provinciales quand deux magistrats, père et fils, servaient successivement dans des charges, mêmes différentes. Elle n'était pas recevable, quand on sautait une génération. Aussi, les charges de secrétaire du Roi étaient prisées car elles produisaient une noblesse héréditaire au bout de vingt d'exercice.

Si le principe d'anoblissement par charges au regard de la nature de celles-ci semble assez clair, son application ne le fut pas nécessairement et il faut attendre l'Edit d'avril 1771 pour avoir une vue assez précise sur les offices qui conférèrent la noblesse. Cet édit, qui vise la confirmation des anoblis depuis 1715, dresse la liste des offices qui anoblissent. Ainsi, furent confirmés à perpétuité, moyennant un droit à payer pour chacun des ayants droit aux privilèges de noblesse, les maires, échevins, jurats, consuls, ceux qui ont obtenu des lettres de vétérance après avoir été pourvus au second degré d'offices de présidents, trésoriers de France, avocats du Roi, procureurs et greffiers en chef aux bureaux des finances des généralités et provinces du royaume, conseillers, secrétaires, audienciers, gardes des sceaux, et ceux qui ont obtenu des lettres d'anoblissement en tant que de besoin. Le flou préalable qui recouvre la nature des offices anoblissant doit s'expliquer par la volonté de maintenir imprécise la valeur nobiliaire des charges afin de réduire potentiellement les privilèges des titulaires d'office, qui coûtaient en manque à percevoir pour le Trésor d'un Etat toujours impécunieux. Cet édit reprend en quelque sorte l'état de la jurisprudence nobiliaire qui avait fini par se stabiliser. Il suit celui de décembre 1770, relatif au « Marc d'or de noblesse ». Sous cette dénomination fut créé un droit nouveau. Alors que le « marc d'or » est le droit perçu par le Roi et dû par le nouveau titulaire d'un office avant de pouvoir obtenir ses provisions, ce que rappelait l'édit en ordonnant à la Grande Chancellerie de ne « sceller aucune lettre de provisions ou commission d'office qu'au préalable le marc d'or des dits offices n'ait été payé par les impétrants et que sur la quittance des droits », celui-ci innovait sous son article VIII, en ajoutant que « ceux qui se feront pourvoir d'offices donnant la noblesse seront tenus de payer, outre le droit de *marc d'or ordinaire*, un nouveau droit dit de *marc d'or de noblesse*, pareil à celui payé pour les lettres de noblesse ». Ainsi, à travers cette « taxe » fixée à 2 600 L, le fisc visait à compenser la perte de rentrées procurées par les droits inhérents à la vente de lettres de noblesse qui ne se pratiquait plus à partir de 1715. En théorie, les nobles et ceux qui avaient déjà payé le marc d'or de la noblesse recevaient une « dispense de marc d'or de la noblesse », mais il arrivait que des nobles furent enjointes de le verser. Comme pour un homme de qualité, il était humiliant (et coûteux) de payer ce « marc d'or de noblesse » et que l'édit ne faisait pas référence à la qualité du postulant, celui-ci s'empressait alors de recourir aux bontés du Roi, sollicitant de lui la dispense au regard de la possession de sa noblesse qu'il se devait de prouver. A l'examen des dispenses qui concernent des requérants bretons, on peut recenser des offices qui anoblissaient en Bretagne. Il en était ainsi pour l'office de Conseiller au Parlement de Bretagne, d'Avocat général au parlement, de Président aux Enquêtes du parlement, de Procureur général de la Chambre des comptes, de Président à la Chambre des comptes, de Conseiller originaire au Parlement de Bretagne, de Trésorier

de France Général des Finances en la province de Bretagne, de Greffier en chef au Parlement de Bretagne...

Un arrêt du Conseil du 6 septembre 1775 ordonnera que ceux qui seront reçus dans les charges de premier Président, de Président à Mortier, Présidents, Procureur général, Avocats généraux et Conseillers au Parlement de Bretagne seront dispensés du paiement du *marc d'or de noblesse*, sans être tenus de représenter leurs titres pour obtenir un arrêt de dispense particulier. La dispense accréditée, s'il est encore besoin, la noblesse de leurs bénéficiaires.

L'anoblissement par les villes (noblesse de cloche)

L'anoblissement pouvait procéder aussi des fonctions exercées dans les villes. Dans certaines conditions, elles pouvaient conférer une authentique noblesse. Toutefois, ce privilège n'était pas le fait de toutes les villes et n'était accordé que par le Roi, en général pour récompenser la fidélité des habitants d'une ville et de leurs édiles, lors des guerres. Il ne concerne que Nantes⁷² en Bretagne où l'anoblissement municipal fut effectif de 1559 à 1667. La mairie de Nantes fut créée en 1559-1560 et les maires, les échevins, les procureurs syndics et les greffiers de la ville furent déclarés écuyers, en conséquence de privilèges attribués à ces charges par lettre du roi François II en 1559. Ces privilèges furent révoqués par deux ordonnances de Louis XIV en 1667 et 1669, qui disposèrent qu'à l'avenir seuls les maires seront anoblis après trois ans d'exercice. Les mêmes ordonnances enjoignaient aux commissaires de la réformation de 1668-1672 de confirmer dans leur noblesse les descendants des maires et échevins, moyennant le paiement d'une somme de 1000 L, dont furent seulement exemptés ceux dont les ancêtres avaient exercé ces fonctions avant l'an 1600. Il est à noter qu'avant 1669, on doutait de la validité des anoblissements par les privilèges de l'hôtel de ville de Nantes. L'anoblissement des maires fut maintenu jusqu'à la Révolution. C'est le Roi qui choisissait le maire parmi trois candidats présélectionnés par le corps de la ville. Bon nombre de familles subsistantes descendent d'un échevin ou d'un maire nantais.

L'anoblissement par l'érection d'une terre

On pouvait être roturier et propriétaire d'une terre titrée comme de n'importe quelle seigneurie, à la condition de payer le droit de franc-fief. Dans le cas précis d'une érection en faveur d'un roturier, les lettres patentes anoblissaient en même temps le récipiendaire.

La reconnaissance de noblesse née à l'étranger

« Qui est noble dans un pays est noble dans les autres ». L'étranger qui s'établit dans le royaume de France doit néanmoins, pour y être reconnu noble, rapporter des attestations de son souverain ou de la République qui l'avait distingué et satisfaire à une enquête poussée. En Bretagne, la famille Monti de Rézé, originaire de Florence, put répondre à cette exigence. Parmi les familles étrangères qui furent naturalisées et maintenues dans leur noblesse par lettres, nous comptons des familles irlandaises nobles et riches, arrivées pour la plupart en Bretagne lors de la fuite massive des Jacobites, à partir de 1688. Celles-ci s'installèrent dans les ports de Nantes et Saint-Malo, mais aussi à Saint-Brieuc, Lorient et Morlaix. Elles s'investirent dans le négoce de gros ou s'enrôlèrent

⁷² 50 maires, 100 échevins et 19 procureurs syndics ont eut à gérer la ville sous l'Ancien Régime. L'Assemblée électorale était ouverte à tous les chefs de famille, soit environ 9 000 sous Louis XIV. Nantes comptait 42 000 habitants en 1700. Entre 1669 et 1720, l'échevinage fut conquis par les marchands.

dans les armées du Roi, et plus spécifiquement dans les régiments irlandais Walsh et Dillon. Elles se sont alliées à des vieilles familles bretonnes et s'y sont fondues quand elles ne se sont pas éteintes. Seule La famille Walsh s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Il y eut des anoblissements jusqu'à la Révolution. Citons ici le propos goguenard de Chateaubriand, lorsqu'il évoqua succinctement le breton Launay de la Billardière, entrepositaire des tabacs : « *le bonhomme s'avisait de vouloir être noble en 1789 : il prenait bien son temps !* » Louis XVI supprima l'ordre de la noblesse par décret du 23 juin 1790 ...

Pour achever le tour des modes d'anoblissement, citons un dernier moyen d'anoblissement : celui de l'agrégation, qui ne put être pratiqué, selon toute vraisemblance, qu'avant la fin de la première partie du XVI^e siècle. Son principe en est simple : c'est pour le roturier en mal de noblesse, d'acquérir une terre noble, soit par l'achat tout simplement, ce qui était pratiqué depuis des temps très reculés, soit par le mariage avec l'héritière d'un fief. L'intéressé s'emploiera alors à vivre « noblement », se faisant déclarer comme noble homme, voire écuyer, percevant des droits seigneuriaux et se présentant éventuellement aux montres. Il pourra prendre pour nom, celui de sa terre. Il adoptera éventuellement les armes de son ancien propriétaire ou celles de son épouse noble. Il paiera un droit de franc-fief et tentera de se faire reconnaître comme noble par la communauté.

La noblesse parlementaire

Avant les années 1660, les prix des offices, en continuelle progression, firent du Parlement de Bretagne, le lieu de concentration des grandes fortunes : en conséquence de quoi, il se montra très ouvert à la haute bourgeoisie. En 1671, cette bourgeoisie avait fourni 11 % des originaires de Bretagne et 24 % de non-originares, contre respectivement 19 % et 37 % d'anoblis de fraîche date originaires et non originaires et 38 % de descendants de la noblesse du Moyen Age. De 1660 à 1678, les prix des charges baissant, la bourgeoisie se voit barrer les portes du Parlement. La réformation, menée par une chambre tirée du Parlement, s'est employée à servir ses intérêts et à anoblir l'ensemble des parlementaires d'origine bourgeoise. Les parlementaires décidèrent alors de préserver la noblesse acquise et veillèrent à maintenir « la pureté » de leur institution, par un contrôle social des entrées. En 1677, François Fouquet, président aux enquêtes, demanda à la Cour de délibérer sur une proposition des enquêtes : « *A l'avenir, nul ne sera reçu et admis dans la compagnie s'il n'est pas d'une naissance avantageuse* », ce à quoi il fut arrêté un an plus tard que « *sous le bon plaisir de S.M., il ne sera reçu aucun président, conseiller, ni gens du Roy en icelle cour qui ne soient d'extraction noble ou de condition avantageuse* ». La nobilité du Parlement de Bretagne fut, dès lors, considérée comme un dogme intangible et universellement admis et, bien plus tard, le principe en était conservé. Ainsi, l'intendant Le Bret répondait, en 1764, à de Fresques de Marigny, qui lui demandait des renseignements sur le Parlement de Bretagne, que les charges « *ne peuvent être accordées que pour des gentilshommes qui font preuve de noblesse avant d'y être admis* ». Il y a lieu de dire ici, que si le phénomène fut exemplaire en Bretagne, il ne lui était pas exclusif. Le triomphe des parlements contribuèrent à l'affaiblissement de la monarchie sous Louis XVI. En sus de la mise en cause de l'autorité du Roi, la noblesse parlementaire chercha à expulser la bourgeoisie de la haute administration, la poussant davantage au mécontentement et ajoutant à la liste des griefs du Tiers, qui armèrent la Révolution. A la veille de celle-ci, la noblesse « parlementaire » se présente comme une noblesse majoritairement ancienne, 63 % tirant leurs titres du moyen âge. Elle dispose de

revenus importants tirés de domaines fonciers et du service du Roi, évalués en moyenne à environ 500 000 livres, ce qui à l'époque est considérable. Les plus riches apparaissent comme les héraults de la défense des franchises et libertés de Bretagne. Evitant d'aller à Versailles où elle serait investie, assimilée voire instrumentalisée, cette élite sociale entend incarner la Nation bretonne. La noblesse parlementaire prend le relais de la noblesse de Cour qui s'était implantée tardivement en Bretagne dans la 2^{ème} partie du XVII^e siècle, pour se trouver à l'apogée de sa richesse et de son prestige vers 1700. Au XVIII^e siècle, la propriété foncière de cette noblesse de Cour s'effrita progressivement au profit de certains riches anoblis, mais surtout de la noblesse parlementaire. C'est elle qui exprimera le plus de résistance au nouvel ordre social.

Mais la puissance de cette noblesse « parlementaire », ses richesses foncières, sa jurisprudence accusant une singulière propension à servir les intérêts des grands seigneurs possédants, relevant donc de l'abus de position dominante, sa morgue et son faste, suscitèrent l'aigreur et l'envie, tant au sein du Tiers que dans celui de la noblesse peu nantie, même si d'aucun n'osa la braver.

La meilleure manière d'établir la réalité de l'état noble, fut de la faire passer par les filtres des contrôles avec leurs dispositifs et l'examen des preuves : la présence aux montres, le partage noble, l'exemption du fouage et les réformations.

Les Montres (les devoirs, l'impôt du sang)

Le rôle militaire de la noblesse oblige ses membres à se « montrer ». Si les gentilshommes avaient le privilège d'être exempts, c'était en contrepartie d'une obligation qui n'en était des fois, pas moins coûteuse. Ils devaient au Prince, leur seigneur suzerain, en raison de l'affectation d'un fief, le concours de leurs personnes et de leurs armes. Quand, plus tard, les bourgeois purent acquérir des terres nobles, ils devinrent, par là même, sujets aux armes à l'instar de leurs devanciers. Toutefois, ces acquéreurs ne furent pas nombreux au XV^e siècle, ils le furent davantage après, mais les dernières montres cessèrent peu après que la Bretagne perdit son indépendance. Aussi le service de l'arrière ban (du german Heer Ban, convocation d'armée) ne concerna pour ainsi dire que la noblesse. Quand le duc voulait mettre en oeuvre ce dispositif dans l'ensemble du duché, il faisait publier un mandement qui ordonnait les montres générales ou revues « des nobles, anoblis et sujets aux armes par raison de la noblesse d'entre eux ou de leurs fiefs ». Il donnait un lieu de réunion à ces derniers pour chaque évêché. Un commissaire et un capitaine assistés d'un clerc, porteur des rôles, et d'un procureur pour verbaliser les défaillants, se rendaient sur les lieux. Les absences devaient être justifiées (maladie et autres empêchements irrésistibles) mais à leur lecture, il est souvent aisé de comprendre que la principale raison inavouée était le défaut de moyens pour s'équiper militairement comme il convenait. On devait néanmoins se faire représenter. Les veuves et mineures pouvaient figurer sur les rôles et étaient ainsi tenues d'envoyer un homme à leur place. Un mandement de Pierre II fixa le détail de l'armement que devait porter le feudataire lors de la convocation, au regard des revenus de ce dernier : au dessous de 60 livres de rente, l'on était tenu de se montrer « *en brigandine ou en paltoc nouveau modèle sans manches mais avec lesches ou mailles sur les bras, avec faculté de se servir d'arc ou de juzarne* », entre 200 à 300 livres, ce qui recouvrait les rentes les plus élevées dans l'éventail des revenus et tenues correspondantes, il fallait se présenter « *avec un équipage d'hommes d'armes avec deux archers, un coutilleur et un page (soit cinq chevaux)* ». Après la montre, les gentilshommes éleisaient leur capitaine et attendaient l'ordre de mobilisation. Un second mandement fixait les points de ralliement assignés aux divers contingents.

La présence aux montres ne fut pas regardée lors de la grande et dernière réformation de la noblesse en 1668-1771 comme preuve ni même comme présomption de preuve, eu égard au fait que les non-nobles possédant des fiefs y furent convoqués à l'instar des nobles, qui pouvaient quant à eux se faire représenter par des non-nobles. L'omniprésence d'une famille titulaire de plusieurs fiefs lors des montres reçues dans plusieurs paroisses tend toutefois à préjuger d'un état noble.

Le partage noble

Le noble doit prouver cent ans de partage noble (art. 662 de la coutume), soit 2/3 des biens nobles à l'aîné et 1/3 aux cadets qui doivent reconnaître le caractère d'héritier principal au premier (les biens roturiers étant partagés à part égale entre les héritiers). La « noblesse dormante » suspend toutefois le partage noble. L'article 561 de la dernière coutume de Bretagne précise que tous les acquêts nobles effectués durant le temps de la dérogeance sont soumis au partage roturier. La jurisprudence de 1701 y a ajouté le partage égal des meubles acquis durant la première période, ce qui implique cependant le droit de partager noblement les anciens propres paternels et maternels nobles, ainsi que les autres successions (art. 562). Le partage noble, outre la conservation du patrimoine, importe au sujet noble pour prouver sa noblesse. En effet, ce sont les actes dressés à l'occasion de ce partage qui servaient à prouver sa noblesse. L'art. 548 de la coutume pouvait même conduire à la prescription acquisitive de la noblesse en réclamant comme preuve la possession centenaire.

Un Edit de septembre 1577 fait référence à la spécificité du partage noble en Bretagne lors d'anoblissements, ainsi celui-ci dispose que « Anoblissements de certaines personnes dans la province de Bretagne, qui dans leurs partages s'étaient gouvernés noblement et avantageusement dans leurs biens nobles : savoir, aux deux parts et aux tiers, suivant l'assise du comte Geoffroi, pourvu toutefois que les dits anoblis et leur postérité directe vécussent noblement, sans déroger à noblesse, et à condition de contribuer au ban et arrière-ban pour les fiefs à ceux appartenant, comme les autres nobles du royaume ».

Les enquêtes de fouage

Le fouage était un impôt direct de répartition. Le produit était arrêté à l'avance et la charge proportionnée aux ressources de chacun. La perception s'opérait à partir d'un cadastre sommaire en vertu duquel chaque paroisse était réputée posséder un nombre déterminé de feux. Cette assiette devait trouver son origine dans des évaluations plus anciennes établies vraisemblablement pour la levée des tailles domaniales. Le conseil ducal, sachant d'une part, la somme globale qu'il lui fallait obtenir pour répondre aux besoins et connaissant, d'autre part, le total des feux du duché, calculait sans grandes difficultés la contribution incombant à chaque feu. Chaque paroisse, informée de ce qu'elle devait payer, prélevait cette somme auprès des habitants via ses notables, suivant l'estimation de la fortune de chacun. Le chiffre de la population d'une paroisse et sa richesse variaient avec le temps. Il convenait donc de réviser le cadastre. Comme seuls les roturiers étaient taxés, en anoblissant l'un d'entre eux, le duc réduisait d'une unité le nombre de feux imposés à la paroisse. L'usurpateur de noblesse, qui n'était pas défalqué, posait alors problème à la communauté s'il opposait une noblesse prétendue. Il y avait alors procès, c'est à dire enquête au terme de laquelle le sort de l'intéressé était scellé. Ainsi, par exemple, ce fut le cas pour Jean le Floc'h, établi dans les paroisses de Pleyben et de Tourc'h, qui « se dit noble et se gouverne noblement », portant d'ailleurs

des armes : « d'azur au chevron d'argent accompagné de deux croissants d'or en chef et une molette de même en pointe ». Il y eut plaid entre lui et les paroissiens de Tourc'h, en 1426.

Dès 1365, le duc s'était réservé seul le droit de procéder aux enquêtes de dénombrement des feux contribuables dans tout le duché. Les enquêtes de 1394-1396 furent menées par des agents ducaux qui reçurent pour charge des secteurs d'évêchés, toutes paroisses confondues, consacrant ainsi l'administration du duché par diocèse. Ce fut la première réformation.

On compte ensuite plusieurs réformes générales des feux, dont une exceptionnelle en 1426 (-1428). C'est en fait le 1^{er} recensement réalisé en Bretagne. Elle permit au duc d'une part, de connaître la population imposable et de mesurer ainsi la capacité du duché à payer l'impôt nécessaire au financement des guerres et des affaires publiques, et d'autre part, avec l'énumération des nobles et de leurs manoirs, d'évaluer l'état des forces militaires. On adopta alors comme base que trois « ménagers » formaient un feu contributif. En 1481, le nombre de feux du duché s'élevait à 39 547. Payé par tous ceux qui étaient privés de privilèges, le fouage était très impopulaire. Il représentait environ 65 % des recettes du trésor public. Lors des réformations de noblesse, où à d'autres occasions, le fait de ne pas être assujéti au fouage était un élément de preuve de sa noblesse.

Afin d'épurer la noblesse, pour des raisons essentiellement économiques, il fut procédé à des réformations de noblesse

Les Réformations

A l'instar de l'arbre qu'il faut élaguer, et pour rester dans de justes proportions, celle d'un rapport raisonnable entre un corps d'élite devant, pour sa majorité, tenir des fonctions sociales essentielles à la conduite et à la gestion de l'Etat, et le reste de la population, nous dirions aujourd'hui entre l'encadrement et l'effectif encadré, il pouvait apparaître normal, a priori, et de bon sens, de procéder à une épuration au sein de la noblesse. On peut raisonnablement soutenir que ceux qui ne pouvaient tenir leur état, devaient en changer. Mais les réformations ne servirent pas exemplairement ce principe. Elles ne furent pas toujours judicieuses et justes, surtout aux yeux de ceux qui se trouvèrent écartés ! Faites avec plus ou moins de soin aux XVe et XVIe, les réformations furent nombreuses. La première réformation connue en Bretagne fut commencée en 1423, sous le règne de Jean V, et continuée pendant plusieurs années dans l'ensemble du duché, sur les neufs évêchés. La recherche fut générale, sévère et efficace, et les travaux menés par un grand nombre d'enquêteurs compétents, passant de paroisse en paroisse, ont contribué à les rendre assez justes. Un catalogue exact des nobles fut achevé en 1429. Le duc de Bretagne eut la sagesse, d'une part, d'opter pour l'enquête réalisée par ceux et auprès de ceux qui avaient intérêt à contester la qualité noble de celui qui n'entendait pas prendre sa part aux charges communes, augmentant de facto celle des autres, et d'autre part, d'écartier l'arbitrage sur pièces produites, celles-ci pour beaucoup devant manquer pour avoir été détruites pendant les guerres avec les Anglais, les Français et les Bretons entre eux, sans compter que certaines auraient pu être contrefaites. Une nouvelle recherche générale fut menée sous François II, de 1440 à 1483, pour les évêchés de Rennes, Saint-Malo, Dol et Nantes. La reine Anne, sous l'autorité de Louis XII en commandita une autre en 1513. Pour des raisons fiscales, c'est à dire pour réduire l'exemption d'impôts dont bénéficiait la noblesse, Louis XIV, incité par Colbert, qui dressa

dès 1663 un plan d'enquêtes, décida d'une vérification d'ampleur comme nouvel outil de sa politique fiscale, donc d'une chasse aux usurpateurs, qui fut menée de 1668 à 1671. Contestée par les Etats de Bretagne en 1665, celle-ci ne fut pas confiée à l'Intendance, mais à une chambre composée de parlementaires⁷³, d'un premier président au Parlement de Bretagne, d'un président, du procureur général et de seize conseillers, dont la moitié appartenait à des familles anoblies par charge, dont on pouvait suspecter une certaine partialité à l'égard de la noblesse d'épée. Ceux-ci ne dédaignaient pas de se qualifier de chevaliers, bien que cette qualité était regardée comme héréditaire en Bretagne et attribuée aux anciennes maisons, quand ils refusaient d'admettre comme preuves de noblesse les montres militaires. Et les pauvres gentilshommes, ruinés par les guerres de la ligue furent mis en difficulté, dans l'impuissance pécuniaire de faire à leurs frais les recherches nécessaires. Toutefois, le déboutement n'était jamais définitif, mais provisoire et suspensif, jusqu'à ce que la preuve soit enfin apportée. Ainsi, nombreuses sont les familles qui ont été régularisées, par la chambre elle-même ou par l'Intendance. On notera ici que lors de cette réformation, les descendants des échevins nantais qui n'étaient pas très sûrs de leur noblesse, se sont désistés en masse. Ils seront par la suite maintenus. On notera que les temps opposés pour rapporter les preuves de son état, soit les trois années que recouvrit la réformation, ne suffirent pas à certaines familles nobles pour les réunir. La recherche fut suspendue en 1672 et reprendra en 1696 en vue de la voir achevée en 1715, limitant par déclaration du Roi du 16 janvier 1714 à 100 années complètes le temps des preuves restant à juger, pour en finir dans les délais et produire les catalogues publics. Si cette réformation, qui a fondé son arbitrage exclusivement sur l'examen des anciennes réformations et le comportement noble essentiellement au travers de la pratique continue du partage noble, a pu ulcérer des membres de la très ancienne noblesse qui se trouvaient proscrits, elle a aussi écarté des familles en voie d'acquisition de la noblesse par prescription, vivant selon les canons de la noblesse, bien alliées et reconnues. Elle suscitera chez elles de la rancœur, qui ne sera pas sans effet sur l'évolution de la pensée, et à terme de l'agitation sociale, qui conduira à la Révolution.

Il convient d'observer que le statut de la noblesse bretonne a perdu progressivement son caractère spécifique avec les conditions d'anoblissement qui devinrent communs à l'ensemble du royaume et que la réforme générale de 1668 modifia l'esprit nobiliaire breton, d'autant que les nobles qui réussirent à se maintenir en réussissant à faire valoir leurs preuves, ce qui fut pour beaucoup d'entre eux une épreuve, ne furent ensuite plus contestés dans leur «état», et qu'ils se fédérèrent pour former un groupe de pression militant pour le maintien de leurs privilèges.

La noblesse dormante, particularisme breton et levier économique de la Bretagne

Il n'y a pas eu en Bretagne comme dans le reste de la France, quand elle devint française, une aristocratie vouée héréditairement au commerce, comme il n'y a pas eu de dynasties bourgeoises qui s'y soient maintenues au delà de trois générations. On réalise que certaines places étaient propices à l'enrichissement, ainsi, Saint-Malo fut exemplaire à cet égard et l'histoire de certaines familles nobles bretonnes l'atteste. Mais l'on voit aussi que fortune faite, les familles dérogeantes s'empressèrent de recouvrer leur état, d'acquérir des charges honorables, des terres nobles, et de vivre noblement.

⁷³ les parlementaires furent au nombre de seize (mais deux d'entre eux moururent au cours de l'enquête) : Jacques Barrin, sieur de Boisgeffroy, Maurille de Bréhand, François Denyau, Joachim Descartes, sieur de Chavagnes, Jacques Huart, sieur de Beuvres, Louis de la Bourdonnaye de Coëtion, Louis de Langle de Kermorvan, Vincent-Exupère de Larlan, Nicolas le Feuvre de la Falluère, François Le Feuvre de Laurier, décédé en 1668, Jean-Claude Le Jacobin, Guy de Lesrat, René de Lopriac, René de Poix, sieur de Fouesnel, décédé en 1669, Guillaume Raoul de la Guibourgère et Jean Saliou, sieur de Chef du Bois. Ils traitèrent plus de 400 dossiers de déboutés.

Néanmoins, l'engouement des gentilshommes bretons pour le commerce maritime, qui ne leur fut jamais interdit, fut assez notoire, notamment au XVI^e siècle. Il y a lieu ici de faire la part entre le commerce de gros et le commerce de détail, car si le dernier faisait « dormir » la noblesse (« dormit, sed non extinguitur »), le premier ne « suspendait » pas la noblesse. Ce principe est un héritage des ducs Jean IV et Pierre V qui garantirent le maintien de la noblesse à ceux qui marchanderait en gros sans détailler ni vendre à la main. Les édits royaux furent pris aussi dans ce sens, mais n'accédait pas au principe breton qui lui était exclusif de « noblesse dormante ». Notons aussi que cette faculté offerte aux gentilshommes bretons pouvait ce retourner contre eux, car il arrivait qu'à trop dormir, leur noblesse mourait !

Si la femme roturière mariée à un noble devient automatiquement noble, la jurisprudence du Parlement de Bretagne la considère comme roturière lorsque le mari noble déroge.

Ainsi, par ce principe spécifiquement breton de pouvoir mettre en sommeil sa condition, inspiré peut-être de la coutume anglaise, tout gentilhomme désireux de recouvrer son état initial et la somme des privilèges de la noblesse y attachant, le pouvait sous la condition d'informer officiellement les juges royaux de l'arrêt de son activité dérogeante et sa décision de vivre noblement à nouveau. Jean de Kergus de Mezambetz et des lles en Guimaëc nous en a fait la démonstration, vers 1560. Ex-marchand et juge-consul de Morlaix, il alla déclarer à la juridiction royale qu'il entendait « à l'advenir plus faire commerce ou négociation de marchandise, ni chose aucune desrogeante à la noblesse, laquelle dès ce jour il reprenait et les privilèges d'icelle voulant et déclarant qu'il voulait se déclarer dorénavant comme noble homme doit et est tenu de faire et de vivre de sa rente annuelle et de servir le Roy aux évocations du ban et arrière-ban comme il a fait du passé, lorsque faire le debvra ». Cette déclaration eut un effet relatif. Soit elle n'eut pas la publicité adéquate soit elle rencontra une résistance, somme toute, classique, car vingt ans plus tard, sa paroisse ayant voulu l'inscrire au rôle des taillables, il renouvela sa déclaration qui fut publiée au prône de la paroisse et communiquée aux répartiteurs de la taille !

Jean de Saint-Houardon

NDLR : extrait du livre **Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd'hui** avec l'autorisation des Editions MEMODOC



Une brève Histoire de Bretagne

Par Jacques-Youenn de Quelen

C'est pour vous, mes enfants, que j'écris ces pages. L'histoire de notre Patrie est inconnue ou à peu près. Dans les écoles publiques, on n'en parle qu'en passant, à propos de l'histoire de France. Seuls les gens très instruits connaissent les magnifiques travaux que tant d'historiens bretons ont consacrés à leur pays propre. Les autres n'en ont cure et pourtant, quoi de plus intéressant que l'étude de l'histoire de sa propre contrée ? Quelle science plus intéressante que celle des faits historiques qui se sont passés sur notre propre territoire, dans les lieux que nous connaissons tous ?

La Bretagne n'est pas une province proprement dite, son histoire n'est pas seulement un fragment de l'histoire de France. Non, elle forme un tout à part, une Nation distincte qui, après avoir longtemps vécu indépendante, s'est rattachée à la France en maintenant ses institutions propres, en gardant ses tendances spéciales, jusqu'au jour fatal de la Révolution où elle a dû abdiquer son autonomie.

Malgré ce désastre elle a continué tout le cours des XIXe et XXe siècles d'avoir ses tendances spéciales, son génie à part inspiré par le sang celtique qui court dans ses veines et dont la langue bretonne est la plus parfaite expression.

Supportable tant que la France a été puissante et que l'autonomie bretonne se perdait dans un vaste et glorieux organisme, cette situation devient plus difficile alors que la France s'achemine de plus en plus vers une effrayante et, nous le croyons, inévitable décadence. Qu'en sera-t-il dans l'avenir ? Quels seront les destins de la Petite Bretagne, dans la dissolution probable de la patrie française, placée comme elle l'est parmi les cent autres "Pays" qui constituent l'Europe à venir, entre les grands torrents qui vont se heurter, le monde anglo-saxon, le monde russe, le monde musulman et les mondes asiatiques ? Dieu seul le sait. Bien des germes morbides sont développés en nous, déposés par les idées françaises. Nous sommes moins malades que le reste de la France, voilà tout. Dieu nous donne à ce moment suprême, que peu de gens prévoient, et qui pourtant n'est pas si éloigné - que vous verrez presque certainement - Dieu nous donne des hommes de courage, d'énergie et surtout de foi.

1 - FORMATION DE LA NATION BRETONNE (Ve-IXe SIECLE).

L'histoire de la Bretagne s'ouvre au Ve siècle. C'est à cette époque que les Bretons, qui jusqu'alors avaient peuplé l'île de Bretagne (aujourd'hui la Grande-Bretagne), vinrent s'établir dans ce pays qui s'appelait, avant leur arrivée, l'Armorique ou "Pays de la Mer".

Sans cet établissement des Bretons, l'Armorique serait devenue une région semblable, par sa population, sa langue et ses caractères, à la Vendée, au Maine ou à l'Anjou.

Les Bretons, en repeuplant l'Armorique, lui donnèrent de nouvelles destinées. Ils y établirent leur religion, leur langue, leur civilisation, leur sentiment ethnique, en un mot une tradition nationale encore vivante de nos jours. Ils changèrent jusqu'à son nom qui devint la BRETAGNE (Brittia en breton ancien ; Breizh en breton moderne).

Pour ces raisons, nous pouvons dire de la Bretagne avec son grand historien, Arthur de La Borderie, qu'elle est "un peuple, une Nation véritable, une société à part, parfaitement distincte dans ses origines, parfaitement originale dans ses éléments constitutifs".

Les origines bretonnes.

Nos ancêtres ne sont ni les Francs, ni les Gallo-Romains. Les Bretons étaient des Celtes comme les Gaulois, mais ils appartenaient à une branche différente et habitaient l'île de Bretagne.

Comme tous les Celtes, les Bretons étaient braves, intelligents et artistes. Ils aimaient les belles choses, la poésie, la musique et les arts. Ils étaient d'habiles agriculteurs. Ils avaient des métiers et des industries développés et prospères qui firent l'admiration des voyageurs et négociants grecs de l'Antiquité.

Les Celtes dominèrent jadis la moitié de l'Europe. Tous ceux du continent furent tôt ou tard assimilés par des races conquérantes, Romains et Barbares. Les Celtes des Iles Britanniques, qui comprenaient les Bretons et les Gaëls, réussirent, eux, à sauver l'héritage de la civilisation celtique et leur nationalité. Seuls, leurs descendants sont des Celtes de nos jours. Ce sont les Gaëls : Irlandais et Ecossais des Hautes-Terres et les Brittoniques : Gallois et Bretons.

Vers le IV^e siècle, devant l'invasion des Saxons et des Angles, qui sont à l'origine du peuple anglais moderne, les Gaëls se cantonnèrent en Ecosse et en Irlande, les Bretons se réfugièrent en Pays de Galles, en Cornwall ou passèrent en Armorique.

La résistance des Bretons aux envahisseurs fut longue. Divisés, ils finirent par succomber. Le plus célèbre chef breton de cette époque est le Roi Arthur, dont la légende a popularisé l'héroïque figure.

L'Armorique et les Bretons.

L'Armorique, de population celtique, constituait une "confédération" qui fut vaincue par César dans les années 57 et 56 avant l'ère chrétienne, pendant la conquête de la Gaule.

Comme le reste du pays, l'Armorique fut soumise à la domination romaine et à l'assimilation latine jusqu'à la chute de l'Empire romain d'Occident en 476.

Mais longtemps avant cette date le pouvoir romain défaillant avait abandonné le pays au pillage des pirates barbares qui déferlaient alors de toutes parts sur l'Empire. A leur arrivée, à partir du milieu du Ve siècle, les émigrants trouvèrent donc un pays ravagé, dont la population avait beaucoup diminué au cours des cinquante dernières années.

La fusion se fit d'ailleurs rapide et complète entre ces deux peuples, l'un et l'autre de race celtique : Armoricains et Bretons.

Les Bretons s'établissent en Armorique.

Nos ancêtres débarquèrent en Armorique par petites troupes isolées, quittant l'île de Bretagne au fur et à mesure de leurs défaites. L'émigration bretonne a duré plus de deux cents ans.

A leur arrivée en Armorique, les Bretons fondaient de petites colonies, nommées "plou", qui sont l'origine de nos plus anciennes paroisses, telles Plougonven, Plouescat, Plouer, Plougastel, etc.

Souvent les émigrants étaient conduits par des moines. Ceux-ci créaient des monastères ou "lann" et défrichaient la forêt. Le mot "lann", de même que le mot "plou", se retrouve encore dans beaucoup de noms bretons : Lanmeur, Lannilis, Langollen, Landavran, etc.

Il convient de souligner le rôle à la fois culturel et social, autant que religieux, joué par les évêques et les moines celtes dans la Bretagne primitive : comme organisateurs, défricheurs de terre et fondateurs de foyers de culture celtique dans leurs monastères.

Parmi les Saints de cette époque, citons les évêques qui ont fondé les premiers évêchés bretons ; ce sont : saint Malo ; saint Samson, de Dol ; saint Briec ; saint Tugdual, de Tréguier ; saint Pol, de Léon ; saint Corentin, de Quimper ; (Ve et VIe siècle). A ces évêchés d'origine purement celtique se joignirent plus tard trois évêchés gallo-romains : Nantes, Vannes et Rennes, dont les premiers apôtres furent saint Clair, saint Patern et saint Melaine.

Premières luttes des Bretons.

A peine établis en Armorique, nos ancêtres durent défendre leurs libertés, principalement contre les empiètements de leurs voisins de l'Est, les Francs, peuple d'origine germanique, qui, sous la conduite de leur roi Clovis, atteignirent la Loire une cinquantaine d'années après les Bretons.

Au VIe siècle, Warok, comte de Vannes, fut le Champion de la Bretagne : il infligea plusieurs défaites aux Francs et les contraignit à respecter la marche ou frontière bretonne (590).

Au VIIe siècle, Judicaël, Roi de Domnonée, c'est-à-dire d'une partie de la Bretagne du Nord, sut également tenir les Francs en respect. Au dire des vieilles chroniques, c'était un "vaillant guerrier et un homme selon Dieu, le défenseur des Bretons et le père des pauvres". Il assura la paix du pays en signant un traité avec Dagobert, roi des Francs (635).

Unité nationale.

La Bretagne fut, au début, une sorte de confédération dont les chefs, indépendants les uns vis-à-vis des autres, souvent rivaux, n'étaient unis que pour repousser un ennemi plus puissant.

Pourtant, vers le IXe siècle, les Bretons comprirent la nécessité absolue de l'union contre l'ennemi commun, c'est-à-dire les Francs.

Charlemagne réussit toutefois à conquérir temporairement notre pays, mais sans parvenir à le soumettre. Sa domination fut plus nominale qu'effective.

Peu d'années après la mort de Charlemagne, en 818, Morvan, l'un des principaux seigneurs de Bretagne, résolut de délivrer le pays et de secouer le joug franc. Il appela tous les "tierned" ou chefs du pays à l'aide et chassa les Francs. Cette victoire lui valut le surnom de "Leiz Breiz" ou "Soutien de Bretagne".

Quelques mois plus tard, l'ennemi revint plus nombreux, commandé par l'empereur Louis le Débonnaire ; cette fois, les "tierned" ne purent se réunir à temps. Morvan fut vaincu et tué.

On cite de lui une parole magnifique qui peint son patriotisme : "Courrir à la mort pour l'honneur de la Patrie et la défense du sol natal, mon cœur ne peut rêver de joie plus haute".

Un peu plus tard, Wiomarc'h, roi de Léon, reprit l'oeuvre de Morvan et tomba, lui aussi, au service de la Bretagne (821).

2 - LE ROYAUME BRETON (IXe - Xe SIECLE).

Nominoé, Père de la Patrie.

Cependant, le sauveur devait venir. Il s'appelait Nominoé. C'était un tiern de Bretagne, ardemment patriote. Pour préparer la lutte et assurer la paix nécessaire à son entreprise, il accepta de gouverner le pays au nom de Louis le Débonnaire (825), aidé dans sa tâche par le fondateur de l'abbaye de Redon, saint Conwoïon.

Tous deux travaillèrent si bien qu'à la mort de Louis le Débonnaire, en 840, la Bretagne unifiée se trouvait prête à recouvrer son indépendance.

Le roi franc Charles le Chauve ayant prétendu imposer à Nominoé de participer à ses côtés à la lutte qu'il menait contre son frère, le nouvel empereur Lothaire, le Chef breton refusa, dut assurer la défense du pays et remporta sur son adversaire une victoire complète à Ballon, près de Redon, au cours de l'été 845. Nominoé ne fut pas seulement un guerrier incomparable, il fut aussi un grand politique et un sage administrateur. Durant son règne, le peuple breton se développa avec un élan irrésistible, dont on retrouve la trace dans la progression que connut à cette époque la langue bretonne : on parlait breton non seulement dans les pays actuellement bretonnants, mais aussi dans ceux de Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dol, Dinan, Ploërmel, Montfort, Redon, Saint-Nazaire.

Il mourut en combattant (851), probablement empoisonné par les Francs, alors que, victorieux, il allait soumettre tout le pays jusqu'à Chartres en Beauce : Nominoé porte le titre glorieux de "Père de la Patrie".

Les successeurs de Nominoé.

Erispoë succéda à son père (851). Il continua son œuvre et affermit la victoire bretonne. Il mourut à la suite d'une conspiration à laquelle avait pris part son cousin et successeur Salomon (Salaün en breton).

Salaün le Grand monta sur le trône en 858, il fut le plus puissant de nos rois. Sous son règne, la Bretagne a atteint son apogée territoriale. Il se qualifiait fièrement de "Prince et Roi de la Nation bretonne et d'une partie de la Gaule". Il aimait à s'entourer d'une cour nombreuse de tierned, d'évêques et de bardes. Il envoya une ambassade à Rome chargée, entre autres présents, d'une statue de lui en or massif (871).

Les invasions normandes.

Après la mort de Salaün (874), ses successeurs, divisés, ne surent pas protéger la Bretagne des invasions normandes qui déferlaient à cette époque sur toute l'Europe.

En 888, Alain le Grand, le nouveau roi de Bretagne, les en chassa par sa victoire de Questembert. La Bretagne fut en paix tant qu'il vécut, mais après sa mort, en 907, les Normands reparurent et de nouveau la Bretagne fut en grand péril. Beaucoup de Bretons émigrèrent. Certains retournèrent au Pays de Galles, d'autres furent en France, emportant leurs trésors et les reliques des Saints de Bretagne. On peut dire que de 919 à 936, la Bretagne a cessé d'exister.

Les ravages des Normands eurent un autre résultat : ils brisèrent l'expansion de la langue bretonne qui, du IXe au XIIIe siècle, recula jusqu'aux limites qu'on lui connaît de nos jours.

Alain Barbe-Torte.

En 936, les paysans se révoltèrent ; l'abbé Jean de Landévennec se mit à leur tête, il envoya un de ses moines en Angleterre y chercher un jeune prince breton qui s'y était réfugié tout enfant: Alain dit Barbe-Torte, petit-fils du roi Alain le Grand. Il lui demanda de revenir en Bretagne.

Alain Barbe-Torte débarqua près de Dol, y détruisit une armée normande, puis marcha brusquement sur Nantes, où il remporta une nouvelle et définitive victoire qui rendit la paix à la Bretagne en 938. Alain Barbe-Torte fut reconnu comme Chef par toute la Bretagne. Il commit la faute de ne pas reprendre le titre de roi, se contentant de celui de duc. Il régna en paix et mourut en 952.

3 - LE DUCHE DE BRETAGNE (936-1532).

Les successeurs d'Alain Barbe-Torte.

A la mort du duc Alain, le pouvoir passa à la Maison de Rennes, qui, de 952 à 1066, donna quatre ducs à la Bretagne. Ce furent :

Conan le Tort ;

Geoffroy 1er ;

Alain III, sous le règne duquel le servage fut pratiquement aboli en Bretagne, bien des siècles avant de l'être dans le reste de l'Europe ;

Conan II, dernier duc de la Maison de Rennes, qui mourut en plein triomphe, vainqueur de tous les ennemis de la Bretagne. Il fut empoisonné par les Normands en 1066.

Conan étant mort sans héritiers mâles, la couronne passa, suivant la coutume de Bretagne, à Hoel de Cornouaille, mari de sa soeur Havoise.

Alain Fergent succéda sans conteste à son père (1084), il prit part aux Croisades avec beaucoup de Bretons, une vieille tradition rapporte que ce fut l'un d'entre eux qui, le premier, entra dans Jérusalem (1099).

Alain Fergent abdiqua en faveur de son fils, Conan III, dit le Gros (1112) et se retira dans un monastère. Conan le Gros maintint la paix en Bretagne ; il fut, comme tous nos ducs, un justicier exact et le protecteur des faibles.

Guerre contre les Plantagenets (1148 - 1213).

La mort de Conan III, en 1148, déclencha une longue guerre.

Sa fille et unique héritière, Berthe de Bretagne, avait épousé en secondes noces Eudon de Porhoet ; ce dernier fut reconnu comme duc, du chef de sa femme.

Mais, de son premier mariage, Berthe avait un fils, Conan. Celui-ci réclama la couronne qui, d'après le droit breton, ne devait lui revenir qu'à la mort de sa mère, seule héritière de Bretagne. Il se révolta et, avec l'aide d'Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, renversa le duc Eudon (1155).

Devenu duc, Conan céda trop à l'influence anglaise. Il donna sa fille unique, Constance, en mariage à Geoffroy, fils cadet d'Henri. Puis, abdiquant en 1166, il consentit à confier au roi d'Angleterre la garde du duché tant que durerait la minorité de Constance.

Demeuré seul maître en Bretagne, Henri Plantagenet en profita pour l'opprimer odieusement. Sur son ordre, des villes entières furent rasées, les campagnes ravagées. Il martyrisa notre pays pendant quinze ans sans réussir à le dompter.

Enfin, à la majorité de Constance (1182), son mari, le duc Geoffroy, prit la direction du gouvernement. Quoique étranger, il ne fut pas un mauvais duc ; il régna quatre ans.

Son unique héritier était Arthur de Bretagne, son fils posthume ; celui-ci était duc de Bretagne du chef de sa mère Constance ; la mort de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, son oncle paternel, lui donnait un royaume.

Jean sans Terre, frère puîné de Geoffroy, lui disputa son héritage. Arthur lutta courageusement pour son droit : il était victorieux, quand, trahi par un seigneur français

du nom de Guillaume des Roches, il fut livré à son oncle, lequel le fit assassiner au château de Falaise (1203).

Maison de Dreux.

La demi-sœur d'Arthur, Alix de Bretagne, héritière des droits de son frère au duché, fut contrainte d'épouser un prince français, Pierre de Dreux, dit Mauclerc.

Par ce mariage, le roi de France, Philippe-Auguste, espérait pouvoir asservir la Bretagne ; son attente fut trompée.

Pierre Mauclerc eut à plusieurs reprises à se défendre contre le roi de France. Il remporta, notamment, une grande victoire en 1222 et détruisit l'armée de l'envahisseur.

Pierre Mauclerc était un chevalier brillant, mais il manquait d'esprit politique et de persévérance. Il ne sut pas profiter de sa victoire, mécontenta à la fois la noblesse et le clergé. Abandonné de tous, il laissa la couronne à son fils Jean que la mort d'Alix faisait d'ailleurs seul duc légitime.

Jean 1er le Roux (1237-1286) répara les fautes de son père et gouverna sagement. Il suivit la dernière Croisade et passa de longues années en Orient.

C'est sous son règne que naquit, près de Tréguier (1253), saint Yves, le plus populaire des Saints de Bretagne.

Jean II, Arthur II et Jean III régnèrent paisiblement (1286-1341). Sous leur gouvernement libéral, la Bretagne fut heureuse et prospère.

Guerre de succession de Bretagne (1341 - 1365).

A la mort de Jean III (1341), éclata la grande guerre de succession de Bretagne.

Les seuls héritiers du duc étaient son frère Jean de Montfort et sa nièce Jeanne de Penthièvre, celle-ci mariée au prince français Charles de Blois.

Tout le parti vraiment national, c'est-à-dire la petite noblesse et le peuple, se rangea sous les ordres de Jean de Montfort ; ce dernier fut d'ailleurs reconnu duc par les Etats assemblés à Nantes.

Les Etats étaient l'Assemblée générale des trois ordres de la Nation : Clergé, Noblesse, Tiers-Etat ; c'était la voix même du pays, l'expression de la volonté nationale.

Victorieux d'abord, Jean fut ensuite fait prisonnier par trahison et envoyé à Paris par ordre du roi de France allié de Charles de Blois (1341).

Jeanne de Flandre, femme de Jean de Montfort, voyant Blois soutenu par les Français, fit appel aux Anglais.

Elle reprit hardiment la lutte, s'enferma avec son fils dans Hennebont et força l'armée ennemie à lever le siège (1341).

La guerre continua de 1341 à 1366 entre Blois et Montfort, toujours soutenus l'un par les Français, l'autre par les Anglais. Jean de Montfort et Jeanne de Flandre (surnommée Jeanne la Flamme à cause de sa grande bravoure) étant morts, le roi d'Angleterre, tuteur de leur fils, continua la lutte au nom de ce dernier.

Les Anglais, restés seuls maîtres en Bretagne, y commirent d'horribles cruautés auxquelles les Français répondirent par de non moins odieuses représailles.

Un épisode célèbre de la lutte des deux prétendants est le combat des Trente (1351), défi qui mit aux prises trente Bretons commandés par Beaumanoir et trente Anglais sous les ordres de Bemborough. Beaumanoir avait livré combat pour la défense des paysans de son ressort maltraités par une bande anglaise. Il sortit vainqueur du tournoi.

Le duc Jean de Montfort, enfin majeur, rentra en Bretagne (1356) et prit le commandement de l'armée. Il livra bataille à Auray le 29 septembre 1364. La victoire fut complète, Charles de Blois tué et les Français contraints de reconnaître une fois de plus l'indépendance bretonne (Traité de Guérande, 1366).

Règne de Jean le Conquérant.

Jean le Conquérant régna d'abord paisiblement, puis des troubles éclatèrent en Bretagne. Les révoltés, soutenus par les Français et conduits par le célèbre du Guesclin, dont le patriotisme et la loyauté envers son souverain légitime étaient loin d'égaliser le courage, furent victorieux. Jean IV dut s'exiler (1373).

Le roi de France voulut profiter des troubles pour annexer la Bretagne. Il confia même une forte armée à du Guesclin, qui, à la tête des Français, osa marcher contre son pays.

Tous ses compatriotes, indignés, l'abandonnèrent. S'unissant enfin contre l'étranger, les Bretons signèrent un acte d'association, véritable pacte d'union sacrée, et rappelèrent le duc.

Jean rentra triomphalement en Bretagne, le 3 août 1379. Tous les vrais Bretons accoururent le saluer. Donnant l'exemple, Jeanne de Penthièvre elle-même, son ancienne ennemie, vint s'agenouiller devant son vainqueur en qui elle ne voyait plus que le sauveur de la Bretagne.

Ducs de la Maison de Montfort.

Jean V le Sage succéda à son père, en 1399; son règne marque l'apogée de la Bretagne, il fut le plus puissant et le plus redouté de nos ducs.

Jean V sut maintenir la Bretagne en paix en s'alliant tour à tour aux Français et aux Anglais. Allié des Anglais, il entra triomphalement à Paris.

Plus tard, pourtant, il permit à son frère Arthur de Richemond d'accepter le titre de connétable de France et envoya un corps de volontaires au secours de Jeanne d'Arc pour laquelle il professait une profonde estime. Mais, en dépit de sa sympathie personnelle pour l'héroïne, il refusa toujours de mêler la Bretagne à la guerre franco-

anglaise, et ne voulut rompre aucun des traités avantageux qui, à cette époque, unissaient la Bretagne à l'Angleterre, assurant ainsi la sécurité du commerce breton, l'un des plus actifs de l'époque. Malgré son désir de maintenir la Bretagne en dehors de tout conflit armé, le duc autorisa cependant, pour répondre à un pillage de la côte bretonne par des pirates anglais, une armée bretonne, sous le commandement du maréchal de Rieux, à aller porter secours au chef et prince gallois Owenn Glandour qui luttait contre le roi d'Angleterre pour assurer l'indépendance de son pays. Rentrés victorieux en Bretagne, les Bretons se vantèrent "d'avoir fait une campagne qu'aucun roi de France n'avait pu faire".

Sous le règne de Jean V, la Bretagne était respectée à l'extérieur, riche et glorieuse ; le duc protégeait le commerce et l'industrie, il encourageait les artistes et les poètes.

De cette époque datent beaucoup de nos plus riches monuments, notamment Le Folgoat.

Jean V mourut en 1442.

Le règne de François 1er fut troublé par la révolte de son frère, le prince Gilles de Bretagne, lequel périt victime de la politique cauteleuse de la France et de l'Angleterre (1449).

Pierre II hérita de la couronne de son frère, mort sans enfants (1450) ; il reprit la sage tradition politique de Jean V.

Arthur de Richemond.

Arthur de Richemond était le plus fameux guerrier de son temps. Il avait soutenu le roi de France dans sa lutte contre l'Angleterre et mené à bonne fin la tâche restée inachevée à la mort de Jeanne d'Arc. C'était grâce à son secours et à l'aide généreuse de ses volontaires bretons que Charles VII était roi de France.

Pierre II étant mort lui aussi sans enfant (1457), son oncle le connétable lui succéda comme duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III. Malgré les immenses services qu'il avait rendus à la Monarchie française, les conseillers de Charles VII n'hésitèrent pas à exiger de lui l'humiliation de la couronne de Bretagne, en lui demandant de prêter au roi de France l'hommage lige que tous les ducs de sa dynastie avaient refusé à leur avènement.

Comme ses prédécesseurs, Arthur III refusa fièrement d'humilier sa patrie en s'agenouillant devant Charles VII. Il consentit seulement à lui prêter l'hommage plane, qui n'était guère qu'une marque de déférence à l'égard d'un puissant voisin.

François II.

Arthur III mourut lui aussi sans enfants, son neveu François II lui succéda (1458-1488). Il fut le dernier de nos ducs, le dernier champion de notre indépendance.

Toute sa vie, il combattit pour sauvegarder l'indépendance bretonne, secondé par son ministre Pierre Landais dont le nom demeure inséparable du sien. François II plusieurs fois fit triompher le bon droit ; il eut malheureusement à combattre trop souvent le

mauvais vouloir de certains grands seigneurs plus ou moins achetés par le roi de France, Louis XI.

Il fut vaincu définitivement à Saint-Aubin-du-Cormier, près de Fougères, en 1488, et contraint de signer le fatal traité du Verger.

François II mourut de chagrin la même année.

Anne de Bretagne.

Lors de la mort de François II (1488), sa fille Anne n'avait que 12 ans ; elle prit courageusement la tête de la résistance et réussit une première fois à chasser les Français.

Malheureusement ceux-ci, profitant des désaccords existant entre la duchesse et son tuteur, le maréchal de Rieux, réussirent à envahir notre pays. Sans déclaration de guerre, une armée française entra en Bretagne et s'empara de Nantes par trahison (1490).

Anne appela tout son peuple à l'aide et toujours courageuse tenta de nouveau la résistance.

Pour s'assurer un appui extérieur, elle épousa à Rennes, par procuration, Maximilien d'Autriche, roi des Romains et futur empereur du Saint-Empire Romain Germanique.

Mais les secours ne vinrent pas assez rapidement. Vaincue par des forces supérieures, assiégée dans Rennes, Anne dut se soumettre et, pour sauvegarder la Bretagne d'une ruine définitive, consentir à épouser, avant même l'annulation de son premier mariage, le roi de France Charles VIII (1491).

Quelques mois après la mort de celui-ci, elle épousa son cousin et héritier, le roi Louis XII (1499).

Anne de Bretagne avait consacré sa vie à sauvegarder l'indépendance bretonne. Elle agissait avec une telle habileté qu'elle y serait parvenue si elle avait eu affaire à des partenaires loyaux. Mais aucun des engagements souscrits dans les différents traités et contrats négociés par la duchesse Anne ne fut respecté par les représentants de la couronne de France, surtout après sa disparition (1514).

Ce fut contre son gré que sa fille aînée, Claude, épousa son cousin, François d'Angoulême, qui devait succéder à son oncle Louis XII comme roi de France (1515).

Prospérité de la Bretagne indépendante.

Avant d'étudier le sort de la Bretagne depuis son union à la France, il importe de bien connaître de quelle richesse et de quelle prospérité jouissait la Bretagne indépendante, afin de réaliser laquelle des deux nations a gagné au pacte d'union. Au Moyen-Age, la Bretagne était profondément différente de la France, comme de la plupart des états européens : les Bretons étaient de civilisation celtique, beaucoup plus libérale de tendance que celle des latins.

Le servage existait à peine en Bretagne et encore y était-il beaucoup moins rude qu'en France. Il fut d'ailleurs supprimé très tôt par l'autorité ducale. Les paysans étaient donc libres, les bourgeois aussi. De très bonne heure, les villes jouirent de privilèges, franchises et immunités qui rendirent inutiles en Bretagne les réclamations communales. La Bretagne comptait plusieurs ports florissants et envoyait ses marins commercer dans le monde entier : des traités commerciaux l'unissaient à presque tous les peuples civilisés, notamment aux villes de la Hanse germanique, aux villes basques de Biscaye, aux Etats espagnols, au Portugal. Un Bref du Pape lui ouvrait même les fameuses Echelles du Levant.

Dès le Moyen-Age, il y eut chez nous de nombreuses fabriques de tapisserie, de toile, de soie, etc. Les imprimeries y furent créées dès 1483. Les premiers essais sérieux d'impression sont d'ailleurs dus au Breton Jehan Brito, né à Pipriac.

D'autre part, les Bretons, grands agriculteurs, exportaient déjà du blé et faisaient de l'élevage.

Au point de vue intellectuel et artistique, les Bretons ne le cédaient en rien aux autres peuples. Il y avait en Bretagne des écoles prospères et fréquentées par de nombreux élèves.

La Bretagne indépendante, sagement gouvernée par ses ducs aidés par les Etats dont le rôle fut toujours patriotique et modéré, soumise en un mot à une monarchie parlementaire, avait atteint un degré de civilisation très avancé et une telle prospérité qu'un de nos historiens, contemporain des derniers ducs, a pu écrire : "Le peuple breton était si riche que l'on n'eût trouvé si petit village qui ne fût plein de vaisselle d'argent." (Alain Bouchard).

4 - LA BRETAGNE AUTONOME (1532-1789).

Le Traité de 1532.

Claude de France, fille aînée d'Anne de Bretagne, épousa, contre le désir de sa mère, le roi de France, François 1er. Celui-ci réalisa l'Union de la Bretagne à la France, qui ne date légalement que de 1532.

Cette union n'était d'ailleurs pas absolue. Elle garantissait à la Bretagne un statut propre et le respect de son antique constitution. Toutefois, les Etats, réunis à Vannes, ne consentirent qu'avec peine à cette union et après de vives discussions et seulement moyennant certaines conditions. Celles-ci trouvèrent leur expression dans un contrat, que l'on a pu qualifier de "Traité de 1532", dont les dispositions furent solennellement proclamées par le roi de France, au Plessis-Macé, près d'Angers.

Au nom de la couronne de France, François 1er s'engageait formellement à respecter l'autonomie bretonne. Voici les principales conditions que tous les Bretons se doivent de connaître :

- 1° Aucun impôt applicable en Bretagne sans le consentement des Etats.
- 2° L'emploi de certains impôts réservé aux besoins bretons.

3° Le maintien de la souveraineté du Parlement de Bretagne.

4° Droit pour les Bretons de ne pas faire de service militaire hors de Bretagne.

5° Bénéfices de Bretagne réservés aux Bretons.

Enfin, nul changement ne pouvait être apporté à la Constitution Bretonne sans le consentement formel des Etats, seule autorité légale du Pays. Cette clause est extrêmement importante, parce qu'en droit elle rend nulle et non avenue l'annexion de 1789 qui n'a jamais été sanctionnée par les Etats. Nos ancêtres tenaient aux libertés qui faisaient leur force et ils savaient les maintenir.

Premiers siècles d'autonomie.

La première conséquence fâcheuse de l'Union pour la Bretagne fut la rupture des traités commerciaux qui nous unissaient à l'Angleterre, traités qui avaient fait la richesse du Pays.

Ces traités rompus, les Anglais ne se firent pas faute de saisir nos vaisseaux et de piller nos côtes.

Une autre conséquence de l'Union fut l'augmentation considérable des impôts. D'après l'historien Henri Quilgars, "trois ans après la catastrophe (de 1491), le budget de Bretagne avait plus que doublé : de 400.000 livres, il était passé à 839.336 livres".

Unie à la France, la Bretagne dut subir les horreurs des guerres de Religion (1562-1598), qu'elle aurait sans doute pu éviter si elle avait conservé son indépendance, car catholiques et protestants bretons de l'époque faisaient preuve d'une grande tolérance mutuelle.

Le duc de Mercœur.

Depuis 1582, le duc de Mercœur exerçait les fonctions de gouverneur de Bretagne. Il avait épousé une descendante de Jeanne de Penthièvre, la rivale de la dynastie de Montfort. Lorsqu'après l'assassinat d'Henri III (1589), la France se trouva privée d'un monarque légitime et reconnu par tout le royaume, Mercœur se conduisit en véritable souverain dans son gouvernement de Bretagne. Beaucoup de Bretons se rallièrent à lui dans l'espoir de recouvrer l'indépendance nationale à la faveur des troubles de la Ligue.

Après de longues années de succès, Mercœur dut se soumettre à Henri IV, en 1598, et rendre Nantes qui, pendant quatre ans, avait été la véritable capitale d'une partie de la Bretagne.

A la fin de la Ligue, la Bretagne se trouvait entièrement ruinée. Les villes étaient détruites, les campagnes ravagées, les loups entraient jusque dans les maisons dévorer les enfants. La riche Bretagne des Ducs, "qui, pour Louis XI, avait été un mirage d'or et de richesses", n'était plus qu'un souvenir.

Henri IV eut la sagesse de laisser toute latitude aux Etats. Ceux-ci, par leur gouvernement consciencieux et éclairé, ramenèrent bientôt la paix et la prospérité dans le pays.

Cet heureux état de choses dura tant que les rois de France respectèrent le traité de 1532.

Révolution du Papier Timbré (1675).

Louis XIV devait rompre cette sage et loyale tradition. La France était accablée de dettes, résultant des innombrables guerres et de la folle prodigalité de la cour de Versailles. Le roi voulut soumettre la Bretagne à de nouveaux impôts en violant la constitution. Les Etats, fidèles à leur devoir, refusèrent de les voter.

Le roi voulut passer outre, une rébellion éclata à Rennes et s'étendit rapidement à toute la Bretagne (1675). On lui a donné le nom de Révolution des Bonnets Rouges ou du Papier Timbré. Elle fut réprimée d'une façon inique et barbare. Pour maîtriser la Bretagne, Louvois y envoya l'armée de Pomereu qui venait de se rendre tristement célèbre par la dévastation du Palatinat.

Des milliers de Bretons furent pendus par ordre du gouverneur, le duc de Chaulnes, d'autres furent roués vifs et écartelés, plusieurs paroisses furent ruinées, leurs églises rasées, leurs cloches fondues, un quartier de Rennes nivelé. Au témoignage d'un bourgeois rennais contemporain, René Duchemin, des soudards allèrent jusqu'à mettre impunément des petits enfants à la broche.

Le principal chef des révoltés, Le Balp, ayant été massacré, la révolution s'éteignit peu à peu, mais la sauvage répression du duc de Chaulnes et de son complice Pomereu se donna alors libre cours.

Enfin le Parlement fut exilé à Vannes pour son refus de sanctionner les édits royaux contraires à la Constitution bretonne.

Pour avoir voulu défendre son Droit et ses Libertés les plus légitimes, la Bretagne se retrouvait, la révolution noyée dans le sang, une fois de plus ruinée et meurtrie.

La révolution de 1720.

Les Etats pourtant réussirent encore une fois à rendre un peu de paix et de prospérité à la Bretagne, et leur sage gestion avait rétabli une fois de plus les finances bretonnes quand un nouveau conflit éclata en 1720.

Le Régent de France, Philippe d'Orléans, imposa aux Bretons, comme représentant du gouverneur, le maréchal de Montesquiou, incapable, dissolu et brutal qui, par suite de ses malversations, entra en lutte avec les Etats.

Il les sépara violemment à plusieurs reprises, exilant ou emprisonnant plusieurs de leurs membres : il préparait la suppression des libertés bretonnes.

Un "Acte d'association pour la Défense des Libertés Bretonnes" fut signé par les membres des Etats. Il visait le maintien des libertés, mais n'attendait pas à la souveraineté du Régent, alors menacée par une conspiration des princes français, dite "conspiration de Cellamare".

De leur côté, les Bretons conclurent une alliance avec les Espagnols, qui n'apportèrent pas toute l'aide promise à Lambilly.

Quatre chefs bretons furent arrêtés, condamnés à mort et exécutés, à Nantes, le 26 mars 1720. C'étaient Pontcallec, Le Moyne de Talhouët, Montlouis et du Couëdic. Dix-huit autres Bretons, également condamnés à mort, avaient fui; leurs biens furent confisqués.

Leur sacrifice ne fut pas vain. Grâce à la libre gestion de ses finances, qu'elle réussit à obtenir en 1734 (Commissions intermédiaires), la Bretagne retrouva une réelle prospérité, comme à chaque fois que les Etats se trouvaient libres de gouverner le pays breton selon sa coutume et ses aspirations nationales.

Le conflit d'Aiguillon - La Chalotais.

Un nouveau conflit éclata sous l'administration du duc d'Aiguillon qui s'efforçait, par tous les moyens, de restreindre l'autorité et les attributions des Etats et du parlement de Bretagne.

Mais le Procureur général, Caradeuc de La Chalotais, prit hardiment la défense de la Constitution bretonne et des Droits du Parlement. Il paya son patriotisme d'un dur emprisonnement, d'abord au château du Taureau, près de Morlaix, puis dans les prisons de Saint-Malo, enfin par un lointain exil. Mais le Parlement finit par obtenir gain de cause.

Dernières luttes parlementaires.

En 1788, la lutte recommença suivie d'un court triomphe. Malheureusement, pour la première fois depuis 1532, la division se mit dans les rangs des Etats : en dépit de l'opposition de la Noblesse et du Clergé, opposition basée sur la Constitution bretonne, le Tiers résolut d'envoyer des députés aux Etats Généraux de France, en 1789.

Ceux-ci sacrifièrent les droits de la Bretagne la nuit du 4 Août, non sans réserver toutefois, et de façon formelle, le consentement des Etats, consentement qui, seul, pouvait rendre légale cette renonciation monstrueuse.

Or, les Etats n'ayant jamais été réunis depuis n'ont pu sanctionner cette renonciation à notre liberté, contre laquelle le comte de Botherel, doyen des Etats, protesta vigoureusement tant en son nom qu'en celui de ses collègues.

Les bienfaits de la Constitution bretonne.

C'est ainsi que disparut la Constitution bretonne qui régissait notre pays depuis tant de siècles et le protégeait depuis 1532 de l'arbitraire royal.

On lui a reproché ne n'avoir été qu'un instrument entre les mains de la noblesse pour la défense de ses propres privilèges. Rien de plus faux que cette thèse car, pendant trois siècles, les Etats de Bretagne furent les remparts des libertés financières. Quant au Parlement, il fut le seul garant de la liberté individuelle en face des mesures arbitraires que les représentants de la Cour de Versailles n'hésitaient pas à prendre contre quiconque leur tenait tête.

"Les Etats combattent pied à pied contre l'exploitation du fisc royal, qui devient de plus en plus âpre, à mesure que les besoins d'argent s'accroissent, dit M. Barthélémy Pocquet du Haut-Jussé. Ils défendent avec énergie leurs privilèges contre l'autorité qui déjà tend à la centralisation, à la suppression de tout contrôle, à la destruction de toute indépendance provinciale."

Quel jugement plus favorable pourrait-on porter sur le rôle des Etats en tant que défenseurs de la Nation bretonne ?

5 - LA BRETAGNE DEPUIS L'ANNEXION (1789-2008).

La Bretagne divisée en départements.

La Bretagne, qui, depuis 845 présentait une profonde unité constituée par les neuf évêchés traditionnels (Basse-Bretagne : Quimper, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier et Vannes ; Haute-Bretagne: Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dol, Rennes et Nantes), fut arbitrairement morcelée en cinq départements qui ne correspondent à aucune division naturelle, ni économique, ni humaine.

L'œuvre des révolutionnaires de 1790 a subsisté depuis lors et le premier Empire l'a encore aggravée en mettant à la tête de chaque département des fonctionnaires, les Préfets, qui n'ont aucun lien avec le pays, ne le connaissent pas, ne l'aiment pas, ne s'intéressent pas à lui et ne font rien pour son développement spirituel et matériel.

La Bretagne sous la Révolution et le 1^{er} Empire.

Si un grand nombre de représentants de la bourgeoisie bretonne pensèrent trouver la liberté dans les nouvelles institutions, une autre partie se leva pour défendre à la fois l'autonomie et la religion. Les Bretons peuvent, avec raison, être considérés moins comme des royalistes proprement dits que comme des défenseurs des libertés nationales et de la liberté religieuse.

Le premier des chefs bretons fut Tuffin de La Rouërie, ancien membre aux Etats de Bretagne, emprisonné à la Bastille, connu pour son dévouement à la Constitution bretonne. Il passa avec les Princes émigrés un véritable traité dans lequel, pour prix de son aide et de celle de ses compatriotes, il stipula la reconnaissance des libertés de la Bretagne.

Les autres chefs les plus connus furent Boishardy, Legris-Duval et surtout Georges Cadoudal.

L'Empire donna à la Bretagne la paix religieuse, mais ne lui rendit aucune de ses libertés et franchises.

La Bretagne, terre de sacrifices.

Depuis la perte de son autonomie, la Bretagne a subi tous les changements de régime qui se sont succédés en France depuis 200 ans : Première République (1792-1804), le Premier Empire (1804-1814), les deux Restaurations (1814-1830), la Monarchie de Juillet (1830-1848), la Seconde République (1848-1852), le Second Empire (1852-1870), la

Troisième République (1870-1940), le Régime de Vichy (1940-1944), la Quatrième République (1945-1958) et la Cinquième République (depuis 1958), soit dix systèmes gouvernementaux depuis la bourrasque révolutionnaire qui induisit les guerres napoléoniennes, lesquelles servirent de modèle pour les grandes hécatombes des "guerres modernes".

De quelque idéologie politique que se soient parés tous ces régimes, la Bretagne ne les a connus qu'au travers d'une administration tatillonne, étrangère, vexatoire et de plus en plus centralisée. En 1962 le gouvernement de la République Française imagina même de séparer administrativement et économiquement de la "Région Bretagne" le département de la "Loire Atlantique" et la ville de Nantes, capitale historique de nos ducs.

L'esprit de la Bretagne, son cœur, ses traditions ont été ignorés ou ridiculisés. Sa langue pourchassée, exclue des écoles, des administrations, de la vie publique, des tribunaux. Sa culture méprisée et combattue. A tous les degrés de l'enseignement officiel, sa glorieuse histoire est encore cachée à ses fils. Combien d'entre eux savent l'histoire des mobiles bretons échappés en 1870 à l'enfer du camp de Conlie, près du Mans, et qui furent envoyés sans armes au massacre par un gouvernement sans honneur et sans humanité ? Combien ont appris que la Bretagne perdit 240.000 soldats tués durant la Guerre de 1914-1918 (1 habitant sur 14, contre 1 sur 28 en France, 1 sur 35 en Allemagne et 1 sur 66 en Angleterre) Tandis que la France perdait 1 tué sur 28 habitants, la Bretagne en perdait 1 sur 14, c'est à dire le double [*et on ne parle pas de l'interminable cortège des mutilés, gazés, infirmes et "gueules cassées"...*] ? Combien connaissent aujourd'hui assez de l'histoire de leur Pays pour se demander si, sur le monument aux Morts de chacune de nos Paroisses, il ne serait pas plus judicieux d'inscrire : "Morts... à cause de la République Française" ?

Conclusion : histoire et identité culturelle.

L'histoire de la Bretagne s'inscrit politiquement dans celle de la France, certes, mais seulement depuis deux siècles : tout ce qui précède appartient à la seule Bretagne, identifiée comme partie originale et intégrante de l'Occident chrétien. Contre tous ceux qui veulent toujours faire "table rase" du passé et nous priver de notre mémoire, nous devons connaître notre histoire, comme élément fondamental de notre culture propre ; et l'enseigner aux générations futures. Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II disait d'ailleurs bien : "*L'annonce de l'Évangile doit être profondément enraciné dans la spécificité des cultures et ouverte à la convergence dans une universalité qui est un échange visant à l'enrichissement commun*" (cf. Lettre apostolique "Orientale lumen" n°7, 1995).

Jacques-Youenn de Quelen



Notennoù war Istor Breizh (III)

par Tepod Gwilhmod

Lezenn-hêrezh tron Breizh

Pennad kentañ : Gouarnourion Breizh er XVIvet kantved ha linenn-hêrezh Duged Breizh

Er pennadoù a zo bet embannet en niverennoù kent hon eus gwelet ne oa ket deuet a-benn ar C'hallaoued da reizhabegañ e-keñver gwir ar c'hladdalc'hiezh ebarzhidigezh an dugelezh en o rouantelezh. Diwar rediañ Anna Vreizh da eurediñ dre ziv wech gant ar Rouaned C'hall e seblant reizhabeged stagidigezh hor bro ouzh ar Rouantelezh, e-keñver gwir ar briedelezh hag an hêrelezh, dreist-holl goude ma rankas dimeziñ Glaoda, merc'h Anna Vreizh, da Frañsez Angoulême, a zeuas da vezañ Frañsez kentañ a Vro-C'hall nebeut war-lerc'h.

Un nebeut bloavezhioù 'zo, diwar lenn ur pennad gant Michel Duval⁷⁴, e oa bet sachet va evezh war un arroudenn ma lavare e oa "souezhus gwelout an tiegezh Valois [da lavarout eo Frañsez kentañ a Vro-C'hall], pa oa deuet a-benn da gaout dre Anna Vreizh hêrezh ar Vonforzhed, oc'h ober kement a stad eus tiegezh ar Benteüred". Hag eñ da reiñ anvioù Gouarnourion war Vreizh a oa diskennidi eus tiegezh Penteür, pe dimezet gant diskennadezed anezhañ. Evel-se e kaver :

- Yann de Brosse dug Etampes Gouarnour Breizh, † 1565⁷⁵ ;
- Sebastian a Luksembourg e niz, Gouarnour Breizh war e lerc'h, † 1569 ;
- E verc'h unganet Mari a Luksembourg, a briedas e 1575 gant Fulub-Emanouel a Loren, dug Merkeur † 1598. Gouarnour Breizh e voe anvet d'ar 5 a viz gwengolo 1582 ;
- O merc'h unganet Frañseza a Luksembourg, dugez Penteür, Etampes ha Merkeur, a briedas gant mab bastard Herri IV roue Navar ha Frañs : Sezar Vendôme, a voe ivez Gouarnour Breizh. Diraezañ a reas un dizalc'hiezh damleun evit "e" zugelezh, tra ma itrike a-enep e hanter-vreur, ar roue gall Loeiz XIII, ha Richelieu.

Setu eta ma konter, diouzhtu war-lerc'h stagidigezh hor bro ouzh ar gurunenn c'hall, pevar gouarnour stag ouzh tiegezh Penteür. Kement-se ne c'hell ket bezañ ur c'hendarvoud, evel-just : mennet o doa ar rouaned c'hall envel er garg amaezhel-se tud eus un hevelep tiegezh, hag ouzhpenn-se un tiegezh he doa arc'het he gwirioù war gurunenn an duged da vare ar brezel kant vloaz. Diwar studiañ pizh lezenn hêrezh rouaned ha duged Breizh e komprenimp ar perag a gement-se : ar Benteüred an hini eo a zerc'houeze⁷⁶ pennhêred gwirion an dugelezh.

⁷⁴ Niv. 50 "La Blanche Hermine", gwengolo-here 2005, gant Michel Duval, eus Roazhon, a zaremprede aketus oferenn vrezhonek skolaj sant Varzhin.

⁷⁵ Pennhêr d'e vamm-gozh you Nicole Bleaz, lezanvet "a Vreizh" dre ma oa hi merc'h pennhêrez he zud kozh kuñv, an den evurus Charlez Bleaz ha Janed Penteür.

⁷⁶ Derc'houezañ : ober an traoù en anv unan bennak all. Gwir derc'houezañ e Gg : *le droit de représentation*

Al lezenn-se eus an hêrezh ne oa ket skrivet. A hend-all ne vije bet diaester ebet : ar reolenn a vije bet sklaer, redius evit an holl, ha neuze digorvodus evit lezennourion ar rouaned c'hall ha saoz. Kemmet ha resisaet e oa bet ar reolennoù zoken, a-hed ar c'hantvedoù, hervez an degouezhioù, ha dre-se ne c'heller ket komz a "lezenn" kentidik ha strizh evit aozañ treuzkaserezh ar gurunenn vrezhon a rummad da rummad. Evel-se emañ kont. Komz a ranker kentoc'h a wiraouiezh, a reolennoù diwar bleustrerezh ar Gwir arbennik-se eus hêrezh ar gurunenn, a vo spisaet muioc'h-mui, diwar an degouezhioù, a feur ma tremeno an amzer. Tra ma implijed e Frañs, abred-kenañ, al lezenn salek, da lavarout eo ne veze dalc'het kont nemet eus ar wazed hervez an urzh ma oant bet ganet, e Breizh e ranker meizañ ne oa ket tra ar wazed hepken ha zoken urzh ar ganedigezh ne voe ket doujet outañ seul wech. Mat eo enta ober un taol sell ouzh an tremened, da anavezout doareoù al lezenn-se, a-hed ar c'hantvedoù :

Nevenoe ne oa ket mab henañ e dad⁷⁷. Goude an aloubadegoù norman e voe treuzkaset ar galloud dre ar merc'hed en teir c'hontelezh : Roazhon, Naoned ha Kernev. Poellekoc'h e vije bet, da welout, fiziout ar galloud etre daouarn brezelourion gadarn, gouest da zifenn ar c'hontelezhioù-se a-enep an arc'hadurioù diabarzh ha diavaez. An dra-mañ a ziskouez e klasked doujañ d'ur reolenn bennak, a glasked resisaet a rummad da rummad. Evel-se, da skouer, e voe treuzkaset gwirioù Alan Veur (□ 901) dre e verc'h vihan, priedet gant Mazhuedog kont Poc'her d'o mab Alan Varvek.

Ha n'eo ket hepken dre ar merc'hed eo e voe treuzkaset ar galloud a-wechoù, hogen ivez, ur wech, dre ur serc'h : diskennidi serc'h Alan Varvek, Judit, eo a hêrezhas kontelezh an Naoned.

He merc'h guñv, Judit ivez hec'h anv, moarvat da verkañ mat al linenn hêrezh just a-walc'h, a zegasas kontelezh an Naoned da diegezh Kernev dre hec'h eured gant Alan Kanhiart. O mab, Hoel, a zimezas gant Havoaz, eus tiegezh Roazhon, merc'h an dug Alan III. Notomp diwar dremen e oa boaz konted Roazhon da zougen an titl a zug abaoe Konan I an Tort, er bloaz 990. Pa varvas breur Havoaz, an dug Konan II (□ 1066), e hêrezhas kontelezh Roazhon hag evel-se en em gavas unanet ar vro, a nevez. He gwaz Hoel a Gernev a zougas enta d'e dro an titl a zug a-drugarez d'e eured.

Hervez hor mignon Janvresse⁷⁸ e ranker diforc'hañ an titloù ar "Roue" hag a "Zug". Marteze, hogen an hevelep lezenn-hêrezh e vo, forzh penaos, ha ma n'en deus ket kredet Hoel kemer an titl a Roue Breizh e oa, sur-a-walc'h evit chom hep feukiñ an daou Roue galloudek-tre a oa e amezeion dostañ. Diouzh tu ar c'hallaoued ha diouzh tu ar Saizon e oa tu dezho lavarout evel-se e oa an dugelezh lodenn eus o rouantelezh, pa lavare an Dug : "an Dug a zo Roue en e zugelezh". Da virout ar peoc'h war-se, eta, e oa un tamm pilpouzerezh diouzh an daou du.

Diazezañ a reas Hoel evel-se neuze an tiegezh dugel kentañ, a anvomp hiziv "Tiegezh Kernev ha Penteür". Anv ar "bPenteüred" a zo bet ouzhpennet da heul hini "Kernev" dre ma 'z eas an tron ganto war-lerc'h tremenvan an dug Konan III an Tev (□ 1148). Dinac'het en doa e vab Hoel : dre-se ez eas ar gurunenn gant e verc'h Berta, a oa euredet gant Alan Penteür, mab-bihan Eudon breur bihan an dug Alan III ha diazezer tiegezh Penteür.

Diwar eured Berta gant Alan Penteür e voe ganet Konan IV. Hemañ en devoe ur verc'h nemetken, Konstanza, a voe anavezet evel Dugez hep tamm diaester ebet. Teir gwech e timezas :

⁷⁷ Kannadig Imbourc'h niv. 53 p. 3. Erispoe kont Poc'her en devoe Riwallon da vab pennhêr, tad Salaün III roue Breizh. Kement-se a reizhabege hervezañ emichañs, e reizhveli ha muntr ar roue Erispoe, mab ar roue Nevenoe, mab yaouaer Riwallon.

⁷⁸ Niv. 5 "Tudjental Breizh"

diwar an eured kentañ gant Jaffrez, mab Herri II a Vro-Saoz e voe ganet Arzhur hag Alienor. Gwelet hon eus endeo e oa bet drouklazhet Arzhur, an dug Arzhur Iañ e 1202 war urzh Yann Dizouar a Vro Saoz. Alienor e c'hoar a voe dalc'het en un toullbac'h e bro Saoz, ne c'hellas ket dimeziñ ha ne c'hellas ket lakaat he gwirioù war gurunenn Vreizh da dalvezout.

diwar an eil eured, gant ar saoz Ranulf, Kont Chester, ne voe ket a vugale, hag e voe kaset kuit ganti ;

diwar an trede eured gant Gwion Thouars e voe ganet an dugez Aliz.

War ziviz Roue Frañs e timezas Aliz gant Pêr Dreux, lezanvet "Mauclerc", da lavarout eo "Brizhkloareg", a ziazezas "Tiegezh Dreux". Pevar dug a zo bet neuze, an eil war-lerc'h egile, a vab da vab :

- Yann kentañ ar Rouz etre 1221 ha 1286 ;

- Yann II, etre 1286 ha 1305 ;

- Arzhur II, etre 1305 ha 1312 ;

- Yann III ar Mat, etre 1312 ha 1341.

Hennezh, daoust dezhañ bezañ bet dimezet teir gwech, n'en devoe ket a vugale hag a rentas e ene da Zoue hep lavarout piv a ranke mont da zug war e lerc'h. Neuze e tarzhas "Brezel hêrezh Breizh" da c'houzout piv a ranke kemer e blas. En abeg da se e voe disrannet ha rivinet ar vro e-pad ugent vloaz. (da vezañ kendalc'het)

Tepod Gwilhmod

Apprendre le breton au XXIème siècle !

Quittant les rives de la Seine pour me rapprocher de celles de l'Odéon, j'ai souhaité découvrir une partie de notre patrimoine. C'est donc bien humblement que je me suis mis à l'apprentissage du breton. Je souhaitais effectivement me remettre en situation d'apprentissage et quoi de mieux que de démarrer à un point quasi zéro. Parce que la langue bretonne, comme toutes les langues, fait partie de ce patrimoine culturel et historique, géographique, identitaire ...

J'ai donc démarré des cours avec l'association Mervent à Quimper, à raison d'une heure et demie par semaine. Ces cours se sont appuyés sur une méthode d'apprentissage Oulpan. Qu'est ce qu'un oulpan, me direz vous ? Quittons l'Ouest pour aller en terre israélienne. Le mot hébreu « oulpan » se traduit par « enseignement, instruction et studio. » C'est en fait tout cela à la fois. L'oulpan est donc une école de la langue hébraïque qui enseigne rapidement aux adultes les bases du langage parlé, écrit, ainsi que la compréhension parallèlement aux rudiments de la culture, de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique d'Israël. Il a pour objet principal d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer aussi rapidement et aussi aisément que possible dans la vie sociale, culturelle et économique d'Israël.

Et le Breton dans tout cela ? C'est un enseignant gallois, Gwilym Roberts qui découvrit les principes de cette méthode lors d'un séjour en Israël. Gwilym Roberts adapte cette méthode à l'apprentissage du Gallois, puis ce fut au tour de Nikolas Davalan de faire ce travail en langue bretonne. Cette méthode d'apprentissage m'a donc mis dès la première leçon d'être en situation de parler « Petra po ? – ur bannig Kilgennig, ... » le ton est donné et l'aisance me permet d'être très rapidement acteur de cette méthode. Au fur et à mesure des semaines qui passaient, la facilité d'expression prenait place, je me surprénais, non pas à comprendre, mais à capter quelque dialogues radiophoniques.

Un point que j'ai trouvé extrêmement intéressant est le lien avec la toponymie, les noms de famille. En effet, la compréhension des noms de lieux permet, également de mettre en perspective l'histoire des lieux et de ses habitants. Après une année, le bilan est plutôt satisfaisant même si la vie professionnelle m'a fait « sécher » quelques cours. Mais vivement la rentrée ! Finalement, parce que la langue bretonne est la marque de notre identité, parce qu'elle est un acte de foi en l'avenir de la Bretagne et de sa culture : pourquoi ne pas l'apprendre !

Gonzague de Massol



Les lambris peints de la chapelle Saint-Gonery (1ère partie)

par Florence de Massol



Au-delà de Tréguier, vers la côte, la commune de Plougrescant mérite que l'on s'y attarde. Tout d'abord sur son littoral qui a su inspiré le peintre Maurice Denis qui y voyait là ce que la nature avait de plus beau. On se laisse convaincre facilement par ses immenses roches qui rythment la côte déchiquetée. Dans les terres, la chapelle St Gonéry offre une série de tableaux peints sur des lambris suffisamment exceptionnels pour qu'ils soient l'objet d'une visite minutieuse. Dans cet optique, une étude des lambris m'a été commandée par le père Philippe Roche, curé de Tréguier. En voici quelques extraits comme autant d'invitations à venir découvrir par soi même cette curiosité pleine de talent et de charme.

La chapelle de Saint Gonéry offre un programme iconographique suffisamment exceptionnel pour que l'on s'y attarde. De tout temps, l'image peinte a servi à l'évangélisation, soutenu la ferveur, encouragé la dévotion. Ces peintures reflètent donc à la fois les directives du clergé conjuguées aux aspirations et à la dévotion des paroissiens. C'est une œuvre de piété.

Quatre registres parallèles, deux au nord, deux au sud, reçoivent les **différentes scènes puisées dans la Bible**. En tout, vingt séquences rythmées par le jeu des poutres qui marque les séparations verticales. Entre le registre du haut et celui du bas, est tracé un large bandeau ocre dans lequel s'inscrit avec régularité un motif géométrique circulaire. Sur le **registre supérieur** s'étalent des épisodes tirés de **l'Ancien Testament**. La Genèse inspire six tableaux, puis diverses représentations de la vie quotidienne au XVème siècle, ont été imaginées, mettant en scène Adam et Eve, sans qu'il n'y ait de lien avec les textes bibliques.

Le **Nouveau Testament** investit le **registre inférieur** et développe ses thèmes autour des évangiles de St Matthieu (quatre épisodes de l'enfance du Christ), St Jean, St Marc et St Luc. Le choix des épisodes surprend particulièrement dans le traitement de la Passion du Christ où le seul épisode christique choisi est celui de la Cène. A l'arrestation au jardin des Oliviers, au procès de Jésus, au chemin de croix, à la Crucifixion sont, étonnement préférés les représentations de la trahison de Judas ou l'épisode de la femme adultère. Parfois, un **phylactère** précise la scène (Trahison de Judas) ou nomme les personnages (Création d'Adam et Eve) appuyant ainsi le but didactique des peintures. Si la langue française est choisie pour écrire la dédicace liée aux restaurations de 1764, c'est la langue bretonne, écrite en caractère gothique qui est de mise lors de la prime réalisation des peintures à la fin du XVème siècle.

La thématique choisie à St Gonéry révèle aussi une filiation avec la période romane qui marquait une préférence pour les cycles de l'ancien Testament et particulièrement le cycle de la Genèse. Ailleurs, l'art Gothique développe les épisodes de la vie du Christ et insiste sur les scènes de la Passion.

Nous sommes ici à une **période charnière entre le Moyen Age et la Renaissance** (fin XVème et première moitié XVIème). Rien n'est parvenu des peintres anonymes de ce Moyen Age tardif qui, constitués en corporation indépendante, perpétuent la tradition des ateliers itinérants et remplis d'apports extérieurs plus ou moins assimilés. La facture

appartient au gothique tardif. Cet art persista le plus durablement en France, là où ce mouvement est né : « l'opus francigenum » (le « style né en France ») tel que l'appelaient les contemporains du XII^{ème} siècle, l'appellation d'art gothique naît au XIII^{ème} siècle.

On verra ici l'influence des Flamands (dans le drapé des tuniques), celle des livres d'heures, des manuscrits enluminés, des miniatures (par le choix des scènes bibliques ou de la vie quotidienne), des tapisseries médiévales aux millefleurs (par le motif champêtre sur fond rouge) et d'icônes bulgares et byzantines (dans les traits de certains visages). Plusieurs d'entre elles révèlent des tentatives de perspective en usant d'un motif carrelé ou du placement de la table de la Cène, ou de l'étagement des animaux dans une scène de la Création. Malgré ces essais, les compositions restent planes. Au-delà des influences rencontrées, l'impression de grande naïveté domine et donne un charme tout particulier à ces scènes.

Le programme iconographique est généreux : **cent personnages** et **près de trente animaux** se déclinent sur les lambris de la nef. Il demeure une interrogation concernant le projet supposé pour le plafond du chœur, même si aucun élément n'éclaire sur la réalité des propositions retenues ou pas pour couvrir ces lambris.

L'étude des **visages et des vêtements** révèlent la participation de plusieurs peintres. Certains visages peints ont pu perdre en expression suite aux restaurations réalisées au XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècle. **Restauration** qui a dénaturé les deux scènes des registres sud au fond de la nef qui sous le coup de pinceaux abusifs ont perdu en plus de leur fraîcheur, tout leur sens. Les citations de notre commentaire sont extraites de **la Bible de Jérusalem**.

L'ensemble respire cependant un pieux projet financé par des commanditaires tombés depuis dans l'anonymat. Des panneaux comme celui de la Création des Astres ou encore de la création de la faune et des oiseaux livrent, avec bonheur, le talent de coloriste et de composition de son auteur. D'autres panneaux semblent plus simples mais tous appellent à la dévotion et à la louange du Dieu Créateur et Sauveur. C'est dans cet esprit que les lambris peints se livrent, au-delà des siècles, à nos regards.



Dieu dit : « qu'il y ait des luminaires au firmament du ciel pour séparer le jour de la nuit »

Genèse 1.14

Voici le **4^{ème} jour** de la Création, celui des **astres**. Dieu apparaît dans un cercle ondulant, image possible d'une atmosphère évanescence, matérialisation de l'air comme élément spirituel intermédiaire entre le ciel et la terre et moyen efficace de souligner la **grandeur du Créateur**. Grandeur accentuée par la présence des **deux anges** qui l'encadrent.

Ceux-ci, ailés et couverts de plumes, rappellent si besoin en était leur appartenance aux cieux.

Dieu présente dans sa main droite « le grand luminaire comme puissance du jour » soit **le soleil** puis dans sa gauche « le petit luminaire comme puissance de la nuit », soit **la lune**. La représentation ne tient pas compte de la hiérarchie des grandeurs de chaque astre au profit d'une iconographie plus imagée. Le soleil rayonne en étoile et la lune offre un visage endormi. **Le soleil est la puissance céleste qui irradie, symbole du Verbe qui illumine les ténèbres. La lune apporte l'idée de dépendance, elle existe éclairée par le soleil, qu'elle précède la nuit. C'est traditionnellement l'image de la Vierge Marie irradiée de la gloire du Christ.** La personnification de la lune veut peut être ici le rappeler.

Le fond noir permet de suggérer la création des étoiles sans qu'elles ne soient cependant dessinées. Ainsi naissent les jours et les nuits, les saisons qui se succèdent, les années. Cela rappelle que **seul Dieu est éternel** et qu'il a aussi créé le temps.



Alors Hérode manda secrètement les mages,(...) et les envoya à Bethléem en disant : « Allez vous renseigner exactement sur l'enfant et quand vous l'aurez trouvé, avisez-moi (...) »

St Matthieu, 2,7

L'Adoration des mages à la crèche que, seul, relate l'évangile de Matthieu, est l'une des scènes les plus souvent représentées et ce, dès l'époque paléochrétienne, dans les catacombes. Elle a été popularisée au théâtre par les mises en scène des Mystères médiévaux et depuis reprise à foison. L'épisode choisit ici précède l'Adoration. **Les mages** arrivent à **Jérusalem**. Ils cherchent l'enfant Jésus « roi des Juifs » né à Bethléem. Le **roi Hérode**, ici à gauche, voulant être renseigné sur cet enfant qui menace son trône reçoit les mages.

Jérusalem où arrivent les mages est matérialisée par une **tour fortifiée**, tandis que le prestige du lieu de la rencontre avec Hérode est marqué par **un sol dallé**. Une **nuit étoilée** couvre la scène, indiquant d'une part la grande connaissance des mages en astronomie, science sacrée par excellence à l'époque, et d'autre part, le fait qu'ils soient dans leur quête guidés par l'éclat d'une étoile. L'iconographie des mages reprend les critères traditionnels qui parfois viennent préciser voir inventer les « oublis » de l'évangile. Celui-ci n'évoque ni l'état de royauté, ni le nombre des mages. Parce que Matthieu cite trois cadeaux faits par les mages (or, encens, et myrrhe), la tradition identifiera trois mages : Melchior, Balthazar et Gaspard. Dès le IX^{ème} siècle, ils portent une **couronne**. A partir du XIII^{ème} siècle, ils symbolisent les trois âges de la vie. Ceux sont aussi leurs trois corps supposés que l'on vénère à la cathédrale de Milan puis de Cologne. Le chiffre est aussi celui de la Trinité. A partir du XV^{ème}, les trois rois mages représentent l'humanité toute entière (du moins ce qu'en connaissent les contemporains alors : Asie, Europe, Afrique). Mais au-delà des ethnies, durant tout le Moyen Age, les enluminures ou ici les plafonds les représentent toujours de race blanche.

Florence de Massol



Le billet d' Emmanuel

**A la Une du journal
L'Equipe (Ar Skipailh) !**



La Une du journal "L'Equipe" ! La Une du journal "L'Equipe" le samedi 9 mai 2009, juste avant la confrontation de nos deux équipes nationales, celle du Stade Rennais et celle d'En avant Guingamp.

La première page d'un des plus grands quotidiens français en breton ! Pas bilingue ! Non tout en breton ! Traduite par Olier ar Mogn d'Ofis ar Brezhoneg. Bien sûr l'intérieur était en français. Mais le choix de la rédaction de "L'Equipe" a été non seulement une avancée phénoménale dans l'histoire de la langue, mais surtout une démonstration gigantesque de la vivacité de notre langage. La preuve matérielle que nous sommes un peuple vivant. Pas une simple réserve pour touristes avides de galettes et de chants de marins.

Non, "L'Equipe" est vraiment un grand journal, d'abord par sa spécialité : il est quand même le seul quotidien à traiter d'un seul et unique sujet : le sport. Ce qui en fait toute sa force et aussi l'amour profond que lui portent nos compatriotes. Pas de fioritures à l'intérieur. Juste du sport. De la passion. De l'amour. De la vie. Pas de politique, de chiens écrasés ou de peuple nauséabonds. Juste de l'information, de la joute sportive, de l'émulation entre athlètes. "L'Equipe" est peut-être même le journal qui se rapproche le plus de nos valeurs chevaleresques, de notre goût pour l'aventure, de notre besoin d'aller au-delà de nous mêmes, de nous mesurer aux autres, de défendre la veuve et l'orphelin, d'être toujours prêt à concourir pour un nouveau challenge, de mettre en avant notre besoin de solidarité, notre passion commune pour la vie, pour le bonheur d'être.

Alors quand sur "France 2", le lendemain de la finale qui a vu la victoire de Guingamp, ont repassé quelques images du tournoi entre les deux clubs, avec juste en bas de l'écran, un minuscule, mais néanmoins visible "Trugarez" et "Merci" qui permutait l'un avec l'autre durant le défilement des images, j'ai compris que c'était nous les bretons qui avions gagné, et qu'enfin, nous ne faisons plus peur, que nous ne sommes plus seulement, aux yeux de nos compatriotes, des guerriers celtes assoiffés de sang, des armoricains prêts à se venger de la destruction de notre flotte Vénète par César, ou des descendants des chevaliers bretons massacrés à St Aubin du Cormier prêts à faire mordre la poussière à la progéniture de Louix XI ou les fils des grouillots de base écrabouillés dans la fange du camp de Conlie, mais bel et bien un peuple libre, qui revendique et revendiquera toujours son autonomie et son indépendance, puisque nous clamons haut et fort les mots de notre langue à travers tout l'hexagone.

Emmanuel de Kerdrel



ISBN13 978-2-9527116-6-1



Imprimerie BRUNEAU

37, rue de la Motte-Baril

35000 RENNES